



LE CHASSEUR ARDENNAIS



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél.: (02) 345 61 32

ADMINISTRATION
Rue du Blanc Ry 39 - 1340 Ottignies
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

REMISE DE COMMANDEMENT AU 1 ChA



L'adieu au drapeau du lieutenant-colonel BEM Castermans.

Date à bloquer:

26 avril 1981 — Congrès national à Ciney

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

PRESIDENT D'HONNEUR: Général-major e.r. Lucien CHAMPION — Boulevard du Souverain 213, Bte 1A — 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 6L, 5030 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 340

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du Bulletin:

Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, Bte 2 - 1180
Bruxelles
Tél.: Privé: (02) 345 61 32
Bureau: (02) 219 44 50

**SECRETARIE
NATIONALE**
François GUIOT
Boulevard Lambertoni 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 45 73 ou
(02) 216 78 79

TRÉSURIER NATIONAL:

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
5700 Arlon - Tél. (063) 21 43 13

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX:

Gaston EPPE
6741 Vance
Joseph ANDRE
Grand-Place 28 - 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Jean GOFFART
Rue des Rogations, 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle:

000-0344969-37
**TRÉSURIER
NATIONAL-ADJOINT:**
Charles GRIMONSTER
Rue de Villèle 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS:

Administrateur du bulletin:
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondants:
Albert GUSTIN adm. adjoint
Rue du Blanc Ry 39
1340 Otignies-LLN
Tél. (010) 41 03 31

Administrateurs-conseillers:

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Ete 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 549 88 59
Colonel e.r. André LALIERE
Rue Général de Gaulle 5, Bte B
6180 Courcelles
Tél. (071) 45 75 66
Colonel e.r. René MOINY
Rue Petrus 29, 5340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

Délégués des sections:

Emile ANSELME (Huy)
René AUTFIENNE (Vion)
Roccius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
André COLLIGNON (Bouillon)
Rue de la Maladrerie, 24
6830 Bouillon - T. (061) 46 72 73
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Albert GUSTIN (Brasant)
Joseph LABOÛSE (St-Hubert)
Albert LAFONTAINE (Etalle)
Rue du Bru 129
6741 Vance - Tél. (063) 45 55 03
Yvon LOMPE (Erezée)
Norbert LOUIS (Bastogne)
6648 Lavresse (Sarttil)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PIRLOT (Marche)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Léon SPOIDENNE (Athinu)
Donia WIDART (Houffalize)
5395 Chevatoque
Tél. (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 000-0930849-82
Président:
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83
Secrétaire:
Alphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Atert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Trésorier:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE

C.C.P. 000-0701206-90
Président:
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98
Secrétaire:
André PÉFIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
Tél. (063) 37 61 59
Trésorier:
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus
Tél. (063) 37 91 13

BASTOGNE

C.C.P. 000-0240923-77
Président:
Albert ETIENNE
Avenue Mathieu 39, 6650 Bastogne
Tél. (062) 21 17 02
Secrétaire:
Léopold BRJOL
Rue du Sablon 87
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 30 31
Trésorier:
Albert PIERRE
Avenue Ro. Baudouin, 11
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 12 31

BERTRIX

C.C.P. 000-0300547-16
Président:
Eugène KLELS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier:
Emile COLSON
Champs Simen, 27/56
6863 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON

C.C.P. 000-0512180-20
Président:
Roger HARDY
Quai du Rempart 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 45 67 06

BRABANT

C.C.P. 000-0352242-35
Président:
Albert GUSTIN
Rue du Blanc Ry 39
134 Otignies-LLN
Tél. (010) 41 03 31
Secrétaire:
Eugène WAUTERS
Av. Félix Marchal 29, 1040 Bruxelles
Tél. (02) 734 37 40
Trésorier:
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZÉE

C.C.P. 000-0818671-94
Président:
Yvon LOMPE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier:
Jean BONMARIAGE
La Forge
5496 Mormont - Tél. (086) 49 91 60

ETALLE

C.C.P. 000-0823962-44
Président:
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire:
Léon POSTAL
6735 Fratin (St-Marie-s-Semois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier:
R. CLAUSSÉ - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE

C.C.P. 000-0804897-88
Président:
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6620 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire:
Jean TEMANS
Clos Michel 6820 Florenville
Tél. (061) 31 13 20
Trésorier:
Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HOUFFALIZE

C.C.P. 000-0782137-08
Président:
Joseph ANDRE
Grand-Place 28, 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier:
Joseph RICAILLE
Rue Villa-Basse 28
6660 Houffalize - Tél. (062) 28 80 54

HUY

C.C.P. 000-0718009-15
Président:
Emile ANSELME
Rue Sainte-Vierge, 106, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier:
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Anthelil
Tél. (085) 21 46 88

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 000-0715193-12
Président:
Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fosses
6736 Asserota
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier:
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT

C.C.P. 000-0850173-20
Président:
Jean GOFFART
Rue des Rogations 96
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier:
Joseph LABOÛSE
Rue du Home 10,
6900 Saint-Hubert

VIELSALM

C.C.P. 000-0870976-13
Président:
Roccius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire:
Joseph HAIDON
Rue Rutthe 15, 6688 Lierneux
Trésorier:
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON

C.C.P. 000-0729100-48
Président:
René AUTFIENNE
Rue de Dampicourt, 43, 6760 Virton
Tél. (063) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier:
Léon JACQUEMIN
Rue des Jarquettes, 1
6763 Dampicourt

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
C.C.P. 068-0627580-17
Tél. (089) 31 30 88 - Ext. 2075
Président:
Colonel e.r. René MOINY
Secrétaire-Trésorier:
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

*A nos lecteurs et amis, nos vœux bien
cordiaux d'heureuse année 1981, de
parfaite santé et de paix.*

*Le montage photographique ci-
contre a été réalisé par Ch. Dauron,
caporal milicien au peloton éclairer
du 1^{er} ChA en 1977-1978.*

Le bulletin

Le retard dans la sortie de presse et la distribution de ce bulletin tient à un certain nombre de raisons: envois tardifs de chroniques, en dépit de mes rappels continus fixant le délai à la fin du deuxième mois de chaque trimestre (je ne puis faire les mises en pages et le tri de la matière qu'une fois en possession de l'ensemble du matériel, car je dois travailler sur des formes de huit pages, quatre pages coûtant plus cher que huit, aussi paradoxal que cela puisse paraître); imprimeries et postes surchargées en fin d'année (il est vain d'espérer la distribution d'un périodique trimestriel à cette époque); problèmes personnels divers.

Ce numéro coïncide précisément avec les trente-cinq années d'existence de notre périodique. En effet, s'il porte la mention «trente-cinquième année» depuis le début de 1980, en fait le premier numéro est sorti de presse en décembre 1946, de sorte que nous avons pu inscrire «deuxième année», dès le numéro 2, soit du 1^{er} trimestre 1947. Que notre agent de liaison principal soit demeuré régulier et vigoureux; que sa présentation ait pu être améliorée en dépit de la flambée des prix en imprimerie, depuis vingt ans surtout, au point de susciter parfois pas mal d'envie, on voudra bien permettre à celui qui l'a créé et dirigé durant la majeure partie de son existence d'en exprimer sa vive satisfaction.

Bilan 1980

Il est peu réjouissant, et pour la Belgique, et pour le monde. La crise est générale, sauf pour les magnats du pétrole, les trafiquants et mafiateurs de tous poils. L'avenir est sombre et l'on a peur pour les jeunes.

Pour les raisons que j'ai maintes fois analysées ici et dans nos congrès, la Belgique est particulièrement touchée par la récession: chômage le plus élevé par rapport à la population active, record de faillites et de fermetures d'entreprises, main-d'œuvre trop chère, balance des paiements déficitaire, dette publique triplée en moins de dix ans et représentant 200.000 F par habitant, soit deux fois celle des Pays-Bas et la RFA, et six fois celle de la France. Certains parlent de «nauffrage» ou de «bateau en perdition» ou de «train fou lancé dans le brouillard». La Banque nationale ne va pas aussi loin mais elle observe que «sans thérapie, l'essoufflement risquerait fort de s'amplifier et de prendre les proportions de crises d'étouffement».

Cependant, on continue souvent à bien vivre mais, comme le relevait un dirigeant patronal, la Belgique «fait penser à un monsieur bien habillé à qui on fait confiance jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'il n'a pas payé son tailleur, qu'il est couvert de dettes». En vérité, c'est notre niveau de vie qui est remis en question, c'est «la fin des temps faciles».

Comment, dès lors, ne pas s'associer à l'appel solennel du Roi qui réclame un effort de solidarité nationale. Chacun doit prendre sa juste part des sacrifices nécessaires.

Et la Fraternelle?

Toutjours jeune et dynamique, notre Fraternelle a fêté modestement ses trente-cinq années accomplies. Les résultats financiers du dernier exercice sont confortants en dépit de charges de plus en plus lourdes. Le nombre de membres s'est à nouveau accru de plus de deux cents unités, en dépit, hélas!, d'un nombre élevé de décès. Nous nous préparons à une année bien remplie, avec, en sommet, le Congrès national de Ciney, le dimanche 26 avril.

Appel aux adhérents

Les membres adhérents, Chasseurs Ardennais d'après-guerre pour la plupart, représentent environ un quart de nos effectifs. C'est bien; ce n'est



BONNE
ANNÉE

pas assez. Ce qui est plus préoccupant, c'est qu'ils participent peu, en général, aux activités de la Fraternelle. Nous voudrions les y associer davantage. J'ai sollicité à plusieurs reprises des suggestions. Je n'ai rien reçu ou presque. Je leur lance un nouvel appel. J'ai songé à susciter une réunion consistant notamment en un échange de vues informel, à l'occasion de retrouvailles qui se feraient à Marche-en-Famenne en avril-mai et pourraient être réitérées à l'automne à Vielsalm, c'est-à-dire aux deux pôles d'attraction des Bérêts Verts d'après-guerre. Qu'en pensez-vous? Préférez-vous un samedi ou un dimanche?

Club de marche

Je désire relancer aussi notre «Club de marche», dont je voudrais élargir les assises et les horizons. J'ai rencontré ses dirigeants. Je leur ai ouvert une rubrique dans notre bulletin (on trouvera la première plus loin) et j'assisterai à sa prochaine assemblée générale.

Liberté - sécurité

Nous vivons une singulière époque: alors que le niveau de vie de la plupart des habitants de notre planète a atteint des sommets, que la technologie a accompli des progrès pharamineux, la vie et les biens des citoyens sont de plus en plus menacés, et les pouvoirs publics, dotés cependant de moyens considérables, paraissent incapables d'assurer leur protection. Chacun a peur. La violence, le terrorisme, la criminalité ont fait des progrès effrayants. L'insécurité est devenue la règle dans les villes comme dans les campagnes où les atteintes à la liberté, la délinquance sous toutes ses formes, paraissent être l'expression de notre société permissive. Et cependant, la nécessaire répression est combattue, critiquée, bafouée par de bons apôtres pour lesquels l'indulgence doit être la règle. Il faut que les citoyens exigent des autorités les fermetés nécessaires. Il faut défendre la société pour qu'elle puisse survivre.

Albert HUBERT,
Président national.

VIELSALM

L'affaire des jeunes otages de Vielsalm a connu un certain relents. Ce sont surtout certaines réactions a posteriori qui ont provoqué de l'agacement. C'est tout juste si l'on n'a pas tenté de faire des auteurs de cette folle entreprise, et surtout du chef de bande, des victimes voire des héros. Ce sont «seulement des révoltés», a-t-on pu écrire, pleins de dispositions généreuses (sic); ils ne sont tout de même pas devenus des assassins (il a suffi de si peu de chose pour qu'ils le soient), etc...

Quand on veut réformer la société, on ne terrorise pas des enfants. Quand on prétend se faire justicier, on ne se maquille pas comme une fille de joie, on ne se déguise pas en Robin des Bois; ensuite, on ne joue pas à la vedette, on se repent et on tâche de se faire oublier.

FUTURES TRAITES

Il y aura bientôt plus de retraités que de gens actifs. C'est pourquoi aux Etats-Unis, loin d'abaisser l'âge de la retraite, on va le prolonger chaque année de trois mois, à partir de l'an... 2000, de manière à le porter à 68 ans en 2012. Où serons-nous cette année-là ?...

POUR REUSSIR, DEVENEZ... OBESE

Un périodique médical américain publie une étude d'éminents professeurs d'université, qui a porté sur plusieurs milliers d'hommes d'affaires de 51 à 65 ans, et qui tend à refuter la thèse selon laquelle le fait d'être trop gros nuirait à la carrière. On a notamment constaté que loin d'être réduites, les rémunérations augmentaient proportionnellement au poids (Dame, les bons gros doivent manger plus et ont donc plus de besoins). D'autre part, l'existence chez un homme sûr du «complexe du banquier bien portant», d'une taille appréciable serait de nature à constituer un «signal code de pouvoir, force et capacité qui appellent le respect de l'entourage».

Autre service que les obèses pourraient rendre à l'humanité: des potologues (du grec «potemos» qui veut dire guerre: il s'agit de savants personnages qui se livrent à l'étude scientifique de la guerre considérée comme un phénomène d'ordre sociologique) affirment que le meilleur moyen de mettre fin aux guerres serait constitué par l'obésité générale: car, les militaires trop bedonnants ne pourraient plus s'introduire dans un char ou un avion !!!

LES ILLUSIONS DE LA DETENTE

Ce sujet a été traité récemment par un éminent publiciste français, lequel observait qu'on en est largement revenu des espoirs nés à cet égard. En soixante ans, l'URSS a accru son influence directe sur plus de 115 millions d'humains, ce qui démontre bien l'incapacité des Occidentaux à percevoir la réalité de l'expansionnisme. Ce sont eux d'ailleurs qui ont inventé le terme «détente». En Union soviétique, on utilise seulement l'expression «coexistence pacifique». En fait, on considère celle-ci comme un moyen non militaire d'abattre l'ennemi. Khouchtchev n'a-t-il pas jadis déclaré cyniquement: «La détente nous amènera la paix lorsque les crevettes auront appris à siffler».



LE CHASSEUR ARDENNAIS TAZIEFF

On entend fréquemment parler, surtout ces temps derniers, du volcanologue Haroun Tazieff. On peut, certes, écrire aussi «volcanologue» puisque ce terme vient de Vulcaïn, le dieu du feu chez les Romains; cependant, le mot ayant été, à partir de l'espagnol, transformé en «volcan», il est plus normal de dire aujourd'hui «volcanologue» encore que, par exemple, on continue de dire «vulcaniser». Revenons à Tazieff.

Certains se sont étonnés que dans notre n° 121, page 117, dans la légende d'une photographie relative à la Compagnie Ecole du Corps des Chasseurs Ardennais classe 1939, nous mentionnions la présence de Tazieff. En effet, beaucoup s'imaginent qu'il est Français depuis toujours. Ce n'est pas exact: Haroun Tazieff est né à Varsovie, le 11 mai 1914. Sa mère, devenue veuve, s'est remariée avec un citoyen belge, et son fils Haroun a été naturalisé belge le 10 novembre 1938: il a fait des études d'ingénieur agronome à Gembloux. Nous étions en pleine période de crise, et Haroun Tazieff s'est engagé comme soldat volontaire de carrière au 2^e Chasseurs Ardennais, à Bastogne, le 31 juillet 1939. Il y a été nommé caporal le 1^{er} février 1940, et assimilé au grade de sergent à la même date. Il a appartenu à la Cie Ecole à des dates que nous n'avons pu retrouver, tout comme nous ignorons s'il a participé à la Campagne de 1940 avec le 2^e Chasseurs Ardennais ou s'il appartenait encore à la Cie Ecole et aurait, dès lors, fait partie du CRI/ChA qui est allé dans le Midi de la France.

P.S. : Le texte ci-dessus était écrit quand nous avons pris connaissance d'un article de «Paris-Match», signé par la princesse Esmeralda de Belgique, fille cadette du roi Léopold: «Haroun Tazieff: Russe de Belgique, Chasseur Ardennais et «fou» des volcans».

La famille Tazieff serait originaire du Caucase. Il faut rappeler qu'en mai 1914, la Pologne n'existait plus en tant qu'Etat et que Varsovie était contrôlée par la Russie tsariste. Tazieff aurait trouvé sa vocation de volcanologue au Kivu, alors qu'il travaillait au Congo comme ingénieur.

DIEU N'EST PLUS HOMME

Le conseil des évêques des Etats-Unis a décidé de modifier le manuel de commentaire de la Bible, en éliminant toute référence au caractère masculin de Dieu et de ses créatures. De son côté, la conférence des évêques catholiques a pris la décision de modifier dans le même sens les prières rituelles. En vérité, il s'agit uniquement d'une décision de principe, car nul n'a encore trouvé les formules de substitution; par quoi remplacer, par exemple, «il ou «lui» ?

LA MORT DU ROI-SOLEIL...

Au moment où il sentait venir la fin, Louis XIV fit appeler le duc d'Orléans qui allait devenir régent, en attendant la majorité de Louis XV. Il lui dit:

«Vous voilà entre un roi dans le tombeau et un autre dans le berceau. Souvenez-vous toujours de la mémoire de l'un et des intérêts de l'autre».

Et aux corps constitués:

«Messieurs, je vous quitte avec regret. Je m'en vais, mais l'Etat demeurera toujours. Soyez-y fidèlement attachés».

On savait parler en ce temps-là... et aussi mourir; car, ainsi que l'écrit le mémorialiste Saint-Simon:

«Le roi entra dans la mort avec ce pas majestueux qu'il avait lorsqu'il traversait la galerie des Glaces».

...ET DE LOUIS XVIII

Moins célèbre, Louis XVIII, le podagre, aimait faire des mots d'esprit, jusqu'à son lit de mort. «Quand on meurt, dit-il, on ne sait pas très bien ce que l'on fait». Puis, comme on avait commencé la prière des agonisants, il murmura: «C'est trop tôt. Mais continuez, puisque vous avez commencé».

Il abusait des calembours, jusqu'à ses derniers instants. A ses médecins: «Dépêchez-vous, Charlatans» (cela signifiait «Charles (X) attend»). Et son ultime mot de passe à la garde des Tuileries: «Givet» (J'y vais)!

LA GUERRE ET LA PAIX

Nous sommes en train de relire l'œuvre maîtresse de Tolstoï, «La Guerre et la Paix», et nous avons admiré la délicatesse avec laquelle l'auteur la présente lui-même, en soulignant qu'elle «est ce que l'auteur a voulu ou pu exprimer dans la forme où cela s'est exprimé». Cela peut tout vouloir dire.

Et puis, plus loin, voici une opinion que nous pourrions qualifier d'objective et de réaliste sur l'attitude des combattants russes, et pas seulement russes:

«Tous ceux qui ont fait la guerre savent à quel point un Russe est capable de bien faire sa besogne au combat, et combien il est au contraire peu capable de décrire ses actes avec les vantardises et les mensonges de rigueur».

ET LES ALLEMANDS ?

Tolstoï n'est pas tendre pour les Allemands. Voici, en effet, ce qu'il dit du soldat allemand:

«Bonaparte est né coiffé. Il a d'excellents soldats. Et il s'en est pris tout d'abord aux Allemands. Or, il n'y a que les paresseux qui n'ont pas battu les Allemands. Depuis que le monde est monde, les Allemands ont toujours été battus; et eux, ils n'ont jamais battu personne. Ils ne se sont battus qu'entre eux. C'est sur eux qu'il a fondé sa gloire».

En vérité, il faut objectivement écrire que cette appréciation est fort injuste car les Allemands sont connus pour être de courageux soldats.

N'attends pas
à demain...
pour payer
la cotisation
1981

On accepte des versements
pour le soutien du bulletin
Au C.C.P. 000-0344969-37 :
Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

Notre bulletin et ses lecteurs

Les derniers numéros de notre bulletin, et plus particulièrement les articles relatifs à l'odieuse agression dont nous avons été l'objet dans un journal anversois, les problèmes de l'amnistie et des milices privées, les inquiétudes concernant l'avenir du pays, ont suscité de nombreuses réactions que nous ne pouvons reproduire toutes dans nos colonnes.

Précisons d'abord, en les remerciant, que les textes relatifs aux calomnies d'un ex-incivique notoire ont été notamment repris intégralement dans «L'Invalide bruxellois» (lequel a même pris la peine de les traduire en néerlandais) et dans «Le Journal des Combattants». A la suite de cette publication, un ancien officier de réserve, demeurant à Ecaussinnes où il est secrétaire FNC, a transmis la lettre suivante, ce dont nous lui sommes très reconnaissants:

La lecture de cet article m'a donné la nausée!

En effet, il se fait que j'ai participé aux combats de la Lys, non pas comme le fameux spectateur imaginé par le sieur Lode Van der Vloedt, mais comme officier de réserve, chef de peloton compagnie C.47 antichars. Le 27 mai 1940, je me trouvais à Poesele près de Vinckt avec un peloton du 4^e de Ligne et un bataillon de Chasseurs — major Sandervorst. Depuis le 25 mai, nous subissions de fréquents bombardements. A plusieurs reprises, nous fûmes soumis au feu de tireurs isolés qui nous tiraient dans le dos. J'ai conduit plusieurs patrouilles dans le but de dénicher ces tireurs ennemis; sans résultat, pour la bonne raison que ces tireurs se cachaient dans les maisons abandonnées par les habitants. Un sous-lieutenant du bataillon de chasseurs fut sérieusement blessé au bras par un coup de fusil tiré par un de ces «civils» au cours d'une patrouille. Il me dit textuellement: «En patrouille devant nos lignes, je vis un «civil» se retirer derrière un arbre et faire feu; il me toucha au bras gauche». Ceci explique peut-être que l'informateur du sieur Lode V. der V. ait vu des soldats habillés en «civils». Moi-même, au cours d'un raid pour déloger une mitrailleuse ennemie,

je eus la nette impression que nous étions épiés par des «civils» qui signalaient notre présence, car quelques instants après notre intervention nous étions pris à partie par l'artillerie adverse. (1)

Le lundi 27 mai, dans l'après-midi nous reçûmes l'ordre de retraite, direction Bruges. Des chasseurs ardennais nous relevèrent et nous permirent de nous retirer en bon ordre. C'est alors que se passèrent les événements dramatiques de Vinckt. Les Allemands, furieux d'avoir subi de lourdes pertes dans ces combats que leur livrèrent nos valeureux «Chasseurs Ardennais», se vengèrent sur la population civile de Vinckt. Ils se conduisirent exactement comme leurs sinistres aînés de 1914.

Quant aux soldats ivres, je m'en étonne fortement car déjà le samedi 25 mai nous ne pûmes trouver comme boisson que de l'eau et... du lait offert par les rares habitants qui se traînaient dans les caves.

Je suis entièrement d'accord avec les déclarations de Monsieur Joseph André, chef de peloton aux «Chasseurs Ardennais» et je me plais à rendre hommage au courage héroïque de ces soldats d'élite qui ont bien mérité de la Patrie. Comme le lieutenant André, j'exprime mon écœurément et mon dégoût envers ce sinistre

«farceur» qui, 40 ans après ces faits glorieux, ose se permettre de salir la mémoire de ces centaines de nos meilleurs soldats qui eurent le triste honneur de lutter et de mourir pour la défense de nos droits les plus sacrés. Si les Nazis étaient devenus les maîtres de notre pays, un vrai Belge aurait-il eu l'audace de faire publier des insinuations pareilles dans un journal? Aurait-il eu la liberté de le faire? Cette liberté, si chèrement acquise, doit-elle permettre — sans sanction — d'écrire et d'affirmer des choses aussi odieuses. Nos soldats et leurs chefs se contenteront-ils d'une plate rétractation ?

Nous avons publié déjà les réactions de Joseph André, vice-président national et président de Houffalize, ainsi que de Jozef Willemkens.

Plusieurs sections nous ont envoyé des ordres du jour, Bouillon, notamment, qui écrit:

«Nous sommes fiers et heureux de votre réaction ferme devant des faits aussi odieux et nous tenons à vous assurer du soutien inconditionnel de tous les membres de notre régionale».

D'un médecin namurois, assidu de la MSA et membre de la Fraternelle:
«Je vous félicite pour vos diverses prises de position et en particulier en ce qui concerne les révoltantes allégations calomnieuses de cet incivique qui ont paru dans la «Gazet van Antwerpen» contre les Chasseurs Ardennais».

D'un camarade, ancien bourgmestre d'un chef-lieu de canton du Luxembourg:
«Je vous félicite de tout cœur pour les courageux articles qu'en vrai BELGE, vous ne cessez de publier... Je vous souhaite de pouvoir longtemps donner des coups de boutoir aux fossoyeurs de la Belgique et à ses ennemis».

Un ancien de la compagnie GN/1 D ChA, condamné à mort par contumace et maquisard AS au pays de Florenville:
«Je viens très simplement vous dire «Bravo!» pour votre réaction aussi immédiate que légitime... Grâce à vous, et soyez en loué, tous les coups de pied au c... hose ne se sont pas perdus et la «Gazet» en aura eu sa juste part. Merci!»

Nous avons eu, enfin, un long échange de correspondance avec un officier supérieur de réserve, qui a commandé un de nos bataillons de garde et qui, établi au sud de Liège, aux portes de l'Ardenne, est un fougueux sanglier. Notre correspondant se plaignait surtout de l'absence de réactions de la part des hautes autorités du pays, qu'elles soient civiles ou militaires, à propos des attaques venimeuses dont nous avons été l'objet.

Notre correspondant s'en prend notamment, avec vigueur, à l'absence de réactions du ministre de la Défense nationale, des autorités judiciaires et, surtout du côté flamand.

Lisez plutôt:

Le Ministre de la Défense Nationale

Sa lettre 008549 est une aimable missive de salon à usage confidentiel. Son devoir était de publier un communiqué officiel s'élevant contre l'attaque dont nos camarades d'active et de réserve de 1940 avaient été les victimes. Il y a donc faute «professionnelle» grave de sa part, son silence pouvant d'autre part être exploité par l'ennemi.

Les autorités judiciaires

Je ne suis pas un spécialiste en droit civil mais je sais qu'une loi punit les attaques contre les institutions nationales et leurs emblèmes. Ces attaques étant faites publiquement dans la presse ou sous les yeux de fonctionnaires assermentés et des caméras de télévision, il n'est donc pas besoin de plainte pour que l'appareil judiciaire se mette en marche... pour autant qu'il ne soit pas nettement du côté des «justiciables» comme vous le faites sous-entendre dans votre lettre.

Faut-il une plainte pour vous condamner si vous roulez à 140 km/h sur une autoroute ?

La Flandre

Votre objectivité bien connue et votre désir tout aussi incessamment affirmé dans vos discours comme dans vos écrits de maintenir une unité (et non une union) nationale que vous avez certainement vécue il y a 40 ans vous ont marqué sur le dos des commandos VMO etc... l'absence de réaction du côté flamand...

Vous me permettez de ne pas y croire et d'ailleurs, votre même sens critique doit admettre que notre Roi a été chassé de Sa «bonne ville d'ANVERS» lors des cérémonies récentes du 150^e anniversaire, au cours desquelles, notamment, le Drapeau Belge, sous les plus doux yeux et vos camarades avez combattu à VINCKT, a été arraché et piétiné sous l'œil indifférent de 500.000 Anversois et sous la bienveillante protection d'une police communale et d'une gendarmerie «nationale» assermentées. Pareil «incident» s'est d'ailleurs produit à maintes reprises à VILVOORDE et dans d'autres coins de FLANDRE avec la même absence de réactions.

Tout en vous confirmant encore mon admiration pour votre action, je reviens malgré tout à l'essentiel de ma première lettre, celle du 13 septembre, c'est-à-dire à mon refus d'admettre que la Fraternelle ait été la seule à réagir et que, comme dans tant d'autres domaines, nous ayons à déplorer la démission des autorités qui nous «gouvernent» et même la volonté de certains d'entre elles. C'est un crime à la fois vis-à-vis des camarades que vous représentez et vis-à-vis de la jeunesse qui en est le témoin. Si pareille situation perdure, je crains fort que vous ne soyez les derniers représentants d'une race d'Hommes sans lesquels un pays est destiné à disparaître en iani que tel.

La est, je crois, le fond du problème.

Je dois à la vérité de reconnaître que nous n'avons enregistré, depuis la Flandre, aucune (ce qui signifie pas une) réaction désapprouvant les écrits parus dans la «Gazet van Antwerpen», laquelle n'a publié d'ailleurs notre mise au point qu'avec mauvaise humeur et faute de pouvoir y échapper. C'est là un fait grave pour l'avenir de notre pays: la Flandre est dominée, voire terrorisée, par une bande de néo-SS.

A.H.

(1) NDLR: Dans sa volumineuse étude historique sur les combats du 5 ChA et les crimes de guerre à Denno, Georges Haeckel parle des «Brandenburger», groupes armés de soldats allemands en civil, équipes de sabotage formées par l'Abwehr; et qui signaient en violation des conventions internationales concernant les lois de la guerre.

UN TEMOIGNAGE ALLEMAND SUR LES COMBATS DE GOTTEM-DENTERGEM

En 1939 ou 1940, Hitler a créé une décoration particulière, la Ritterkreuz, appelée à être décernée exclusivement à des officiers qui s'étaient particulièrement distingués sur les champs de bataille.

Le «Völkischer Beobachter», organe du parti national-socialiste, du 27 septembre 1940 rapporte qu'en date du 26 dito, cette distinction exceptionnelle a été accordée par le Führer à six commandants de bataillons ou de régiments. Parmi ceux-ci, un commandant de bataillon qui s'est illustré contre l'Armée belge, précisément dans un secteur défendu principalement par les Chasseurs Ardennais.

Grâce au professeur Jean Vanwelkenhuyzen, directeur du Centre d'Etudes et de Recherches historiques de la Seconde Guerre mondiale, nous avons pu obtenir une photocopie du numéro du journal dont il est question ci-avant. Voici la traduction du texte qui nous concerne plus particulièrement: il souligne l'importance attachée par le grand Etat-Major allemand à ce combat, et la valeur de la résistance belge. Rappelons que les 4^e et 6^e Chasseurs Ardennais y ont perdu respectivement 52 et 35 tués sur place, sans compter de nombreux blessés.

Bien entendu, il s'agit de la version allemande qui ne correspond pas nécessairement (et même vraisemblablement) à la nôtre.



Le major Dr Lanz, commandant un bataillon d'infanterie.
(Cette reproduction photographique est un petit exploit de notre imprimeur, elle a été réalisée à partir d'une mauvaise photocopie d'un cm X deux du VB du 27.9.1940).

Extrait d'un article du «Völkischer Beobachter» du 27 septembre 1940

TRADUCTION La Croix de Chevalier (Ritterkreuz) attribuée à des commandants énergiques et décidés

Berlin, 26 septembre

Le Führer et Commandant suprême de la Wehrmacht a, sur rapport du Chef d'Etat-Major, le général-feldmaréchal von Brauchitsch, décerné la Croix de Chevalier de la Croix de Fer aux officiers ci-après (N.D.L.R.: il y en a six):

Major Dr Lanz, commandant un bataillon d'infanterie;

Lors des combats sur la Lys, un régiment d'infanterie avait reçu la mission de s'emparer, avec deux bataillons, de Gotham et de Denterghem. Ces bataillons s'étaient vu infliger déjà de lourdes pertes par l'artillerie, au cours des combats précédents. Leurs commandants étaient tombés le même jour. Le major Dr Lanz, comman-

dant du premier bataillon, qui avait déjà établi une tête de pont à l'ouest de la Lys le 24 mai, mais avait dû l'abandonner provisoirement pendant la journée, en raison d'un tir ennemi des plus denses, renouvela l'attaque de sa propre initiative. C'est ainsi qu'en dépit d'un feu ennemi nourri de mitrailleuses et d'artillerie, en partie de très gros calibre, Gotham fut pris.

Rapidement cependant, des pertes considérables, notamment en officiers, furent enregistrées immédiatement après. Le major Dr Lanz se rendit alors compte qu'en raison de la résistance ennemie de plus en plus vigoureuse, sur un terrain couvert aux vues et aux tirs, la poussée de son bataillon commençait à faiblir. C'est pourquoi il prit la décision d'exécuter lui-même l'attaque à la tête d'un détachement de combat moins important — composé d'un peloton de tirailleurs, de deux armes d'appui d'infanterie et de son PC réduit — et d'atteindre, coûte que coûte, l'objectif qu'il avait reçu ordre de prendre, c'est-à-dire la lisière ouest de Denterghem. Il parvint, en effet, avec ces hommes, à progresser avec succès, à entraîner avec lui des éléments des autres bataillons et à s'emparer, l'après-midi, de la lisière ouest du village de Denierghem. Quelque huit cents soldats ennemis furent capturés.

Par son action personnelle et énergique en tant que commandant d'un groupe de combat qu'il avait constitué lui-même, le major Dr Lanz a fait progresser l'attaque, malgré une résistance ennemie des plus fortes, et a percé le point critique de la position de la Lys dans le secteur divisionnaire, facilitant ainsi grandement la poursuite de l'attaque.

Les discriminations allemandes entre P.G. flamands et wallons

«Le Prisonnier de guerre» d'octobre dernier a repris les documents publiés dans notre numéro 122, p. 24. Il les a complétés par d'autres éléments d'information, fournis par M. P. Fenal, un ancien du Stalag II B. On les lira ci-après:

Instructions de Keitel le 14.7.40

En date du 14 juillet 1940, le général Wilhelm Keitel, chef d'état-major de l'Oberkommando der Wehrmacht (haut commandement de toutes les forces armées régulières du IIIe Reich), adressait au quartier général du commandant en chef de l'armée (de terre), une note secrète (Geheim - Nur durch Offizier!) dont voici les deux premiers paragraphes (textuels):

«Der Führer hat hinsichtlich der Zukunft des belgischen Staates noch keine endgültige Entscheidung getroffen. Er wünscht einstweilen jede mögliche Förderung der Flamen einsch. Rückführung der flämischen Kriegsgefangenen in ihre Heimat. Den Wallonen sind keinerlei Vergünstigungen zu gewähren.

«Der belgische König hat mehrfache Versuche unternommen, für sein Land und Volk Erleichterungen erwirken; er hat wiederholt um einen Empfang beim Führer gebeten; er hat schliesslich den Gesandten Kiewitz zweimal mit verschiedenen Wünschen zum Führer entsandt (z. B. Entlassung aller Kriegsgefangenen, also auch der Wallonen, in ihre Heimat, Gewährung eines Einflusses auf den Verwaltung des Landes, Verkehr mit den belgischen Behörden usw.). Der Führer hat keine Entscheidungen getroffen und Anweisung erteilt, alle diese Fragen einstweilen dilatorisch zu behandeln».

NDLR — Les mots en grasses sont soulignés dans la note de Keitel.

Kiewitz est le nom du lieutenant-colonel que les Allemands attachèrent à la personne du Roi prisonnier à Laeken.

Traduction

Le Führer n'a actuellement pas encore trouvé de solution finale à l'avenir de l'Etat belge.

Il souhaite en particulier tout avantage possible aux Flamands y compris le retour des P.G. flamands dans leurs foyers.

En aucune manière les Wallons n'ont à bénéficier d'avantages.

Le Roi belge a à plusieurs reprises demandé l'obtention, pour son pays et son peuple, ces allègements. Il a insisté pour obtenir une audience du Führer.

Finalement, il a transmis par 2 fois à l'envoyé Kiewitz divers souhaits à faire parvenir au Führer (par exemple la libération de tous les prisonniers, ainsi donc aussi les Wallons, d'avoir une influence sur l'administration du pays, rapport avec les autorités belges, etc.).

Le Führer n'a pas donné de solution et a donné comme directive de traiter toutes ces questions de manière dilatoire.

von Falkenhausen von Brauchitsch

Le général von Falkenhausen, commandant militaire de la Belgique et du Nord de la France, était arrivé à Bruxelles le 30 mai. Ses instructions étaient simples mais suffisamment précises: «Favoriser les Flamands. Serrer la vis aux Wallons. Laisser la porte ouverte à toutes les possibilités de développement politique». Ces instructions avaient été données par Hitler dès le 28 mai.

(Continuation au bas de la page suivante)

1914 - 1918

FRATERNELLE des Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE
J. Van Arteveldeplein 69 - 9000 Gent
Tél. (091) 25 40 92

Billet du Président

Ce billet vous dira une fois de plus, mes Chers Camarades, combien grande est ma joie de pouvoir vous adresser mes vœux les meilleurs à l'occasion de la nouvelle année. Je les forme en tout premier lieu à l'adresse de ceux parmi nous qui sont atteints des inévitables maux accompagnant notre grand âge. Puissent mes ardents souhaits leur apporter si pas une complète guérison, tout au moins un mieux sensible et durable.

A vous aussi vont nos meilleurs vœux, Chers Camarades Chasseurs Ardennais, Frères d'Armes et sympathiques successeurs de notre beau 10^e, à vous tous, soit que vous apparteniez à votre grande Fraternelle, soit au Corps des officiers, sous-officiers, carreaux ou soldats des Bons. d'active de Marche-en-Famenne ou de Vielsalm, ou à l'E.M. et élèves de l'Ecole d'Infanterie d'Arion dont la caserne, au nom de Callemeyn, ne cesse d'en appeler au souvenir de ce héros du 10.

Pour finir, laissez-moi souhaiter surtout que 1981 puisse signifier une année de paix, de bonheur, d'entente et de sagesse pour notre cher pays. Puissent nos compatriotes, à quelque rang social, à quelque idée philosophique, religion ou langue qu'ils appartiennent, se rendre à l'évidence que chaque journée qu'ils dépensent en stériles discussions ou vaines palabres signifie pour le pays un recul à tous les niveaux, voire un pas de plus vers une anarchie dangereuse et imbécile.

Last but not least... Je manquerais à tous mes devoirs si je ne profitais pas de ce billet pour remercier bien fort le président Gustin, le secrétaire Reumont, le trésorier Colle et le porte-drapeau Deghels, tous appartenant à la Section ChA Brabant, pour l'inlassable dévouement dont ils font preuve à l'égard de notre Fraternelle. Présents à toutes les manifestations patriotiques, Fastes des ChA régimentaires ou de l'Ecole d'Infanterie, ne manquant jamais une Journée de Kortemark, je ne peux dire que je me sois trouvé une fois seul avec mon drapeau ou à fleurir un monument aux Morts.

Pour ce geste-là, Messieurs les Chasseurs Ardennais, les derniers 18 de la Fraternelle du 10^e Régiment de Ligne vous disent Merci.

N.B. Pour que la Fraternelle puisse continuer à vivre, n'oubliez pas, Chers Camarades, de répondre à l'appel du Trésorier Colle en lui versant votre cotisation annuelle. Pour ceux d'entre vous qui le peuvent, un petit supplément est toujours le bienvenu. D'avance, merci. C.B.

(Suite de la page précédente)

Le 15 juillet, le général von Brauchitsch (Oberkommando des Heeres) faisait tenir une ordonnance à Falkenhausen: libérer tous les prisonniers, à l'exception des militaires d'active. Le lendemain, 16 juillet, Falkenhausen recevait les instructions de Keitel (Oberkommando der Wehrmacht), porte-parole d'Hitler: il faut distinguer entre Wallons et Flamands et donner la priorité à ces derniers.

La princesse Marie-José d'Italie, sœur du roi Léopold, rencontra Hitler le 18 octobre, à l'Obersalzberg. Elle aborda le problème des prisonniers qui pourraient être libérés ou, au pire, placés dans des camps en Belgique même. Le Führer répondit: «L'Allemagne ne peut libérer que les prisonniers dont elle est sûre qu'ils n'entreprendront rien contre elle».



1914 - 1918

VERBROEDERING dor Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

Secrétaire - Trésorier — Secretaris - Schatbewaarder

A. COLLE
Rue du Noyer 87 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 23 64

Briefje van de Voorzitter

Eens te meer, Beste Makkers, zal dit briefje u betuigen hoe gelukkig ik ben u een voorspoedig Nieuwjaar toe te sturen. Gelukwensen voorerst toegestuurd tot zij die het lastig hebben met een wankele gezondheid. Mocht deze nu hen voortaan, zoniet uiterst ten goede komen, toch ten groten dele verbeteren en hen nog toelaten van nog menige zonige dagen te genieten.

Het is voor mij verder een aangename plicht in ons aller naam onze beste Nieuwjaarwensen uit te drukken tot de Verbroedering van onze zo sympathieke Wapenbroeders en Opvolgers der Ardense Jagers en zeker ook aan de HH. officieren, onder-officieren, korporaals en soldaten der actieve Bons der Ardense Jagers van Marche-en-Famenne en Vielsalm samen met de Staf en manschappen van de Infanterieschool van Arlon die steeds voort aan de naam van onze Held Callemeyn doen herinneren.

Laat mij toe nog even een heel speciale gelukwens te formuleren ter gelegenheid van het nieuw 1981. Mocht dit nu een jaar betekenen van vrede, voorspoed, overeenkomst en wijsheid, ten goede van ons Vaderland. Mochten onze medeburgers, gelijk aan welke sociale rang, gelijk aan welke filosofisch gedachte, godsdienst of taal behorend, bewust zijn van het feit dat elke dag die voorbijgaat in nuttelos gezeur, ijdele woordenwisseling, ook nog dwaze straatgevechten, een onbetaalbaar verlies betekent voor het land en zeker ook een stap vooruit naar gevaarlijke en ellendige anarchie.

Een Land zoals het onze Baart alleen maar Macht uit Eendracht.

Last but not least... Ik zou aan mijn plicht te kort komen mocht ik van dit briefje geen gebruik maken om de heel bijzondere dankbetuigingen uit te drukken ten adresse van de HH. voorzitter Gustin, secretaris Reumont, schatbewaarder Colle en vaandrig Keghels, allen behorend aan de Verbroedering Ardense Jagers, Sectie Brabant. Zij zijn het immers die met onverpoosde toewijding de Verbroedering van het 10^e op alle patriotische aangelegenheden vertegenwoordigen en zodoende meestal de voorzitter vergezellen. Zo gaat het dan voor Marche evenals voor Vielsalm, Kortemark, Brussel en andere.

Beste Ardense Jagers, voor dit broederlijk gebaar, zeggen u de laatste 14-18ders van het 10^e «Hartelijk Dank».

N.B. Om onze Verbroedering haar kans op leven te behouden, vergeet niet schatbewaarder Colle's uitnodiging tot het betalen van uw lidgeld te beantwoorden. Bij voorbaat, Dank. C.B.

Le 19 novembre, Léopold III s'entretint pendant deux heures quarante-cinq avec Hitler, au Berghof. Le Roi avait longuement préparé cet entretien; il voulait l'axer sur «la détresse matérielle et morale de la Belgique» (prisonniers, ravitaillement). Il fut donc question des prisonniers. Le Führer accepta la libération de ceux qui étaient favorables à l'Allemagne, surtout des Flamands. (Les officiers restant détenus jusqu'à la conclusion de la paix). En ce qui concerne le ravitaillement, Hitler resta évasif.

Quelques jours plus tard se tenait à Munich, sous la présidence de Rudolf Hess, un congrès du «Volksbund für Deutschland im Ausland» auquel participaient des représentants de tous les pays germaniques; parmi eux, une délégation flamande dont faisait partie Ward Hermans, député VNV de Malines et vaguement correspondant de presse. Hermans demanda audience à Hess pour lui exposer une question qui le préoccupait. Hess le reçut et accueillit avec faveur la

demande du «député» qui sollicitait la libération immédiate des P.G. flamands. Hess expédia son aide de camp Leitgen et Hermans à Berlin pour y rencontrer Reinecke, responsable des camps de prisonniers de guerre. Les entretiens Reinecke-Leitgen-Hermans (une journée entière) permirent la suppression des obstacles administratifs et l'élaboration du plan d'évacuation par les chemins de fer déjà surchargés. C'est ainsi, semble-t-il, que — de novembre 1940 à mars 1941 — 79.114 prisonniers flamands purent rentrer dans leurs foyers. Avec les 26.719 Flamands libérés d'août à octobre 1940, c'est un total de 105.833 Flamands qui furent rapatriés après moins d'une année de captivité.

Ce ne sont plus ensuite que les malades qui revinrent en Belgique: 3.168 en 1941, 5.110 en 1942, 2.427 en 1943 et 1.771 en 1944. 1.698 prisonniers belges moururent en Allemagne, 770 réussirent à s'évader et à regagner le pays. 70.000 restèrent captifs 5 ans.

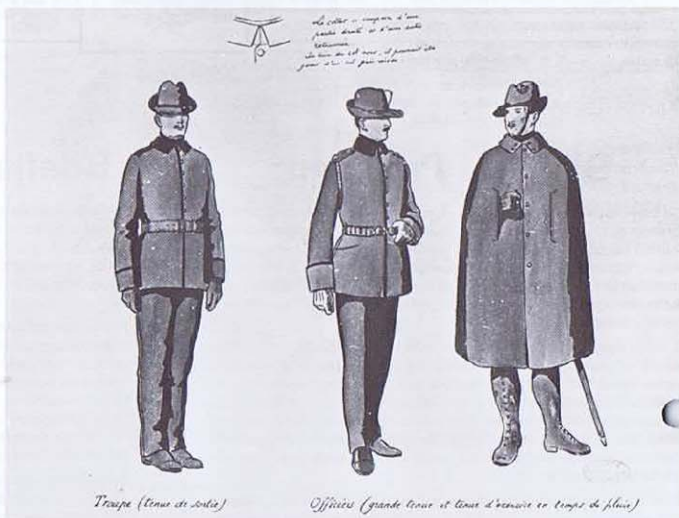
La création des unités de Chasseurs Ardennais et leur tenue

Un premier projet ... singulier et même biscornu

Nous avons déjà rapporté à plusieurs reprises, et notamment à l'occasion de la commémoration d'anniversaires, les lointaines origines des Chasseurs Ardennais. Dès la guerre franco-allemande de 1870, en effet, on s'étonna de l'absence de défense à nos frontières sud et est dans les Ardennes, et l'on dit qu'il faudrait prendre des dispositions à cet égard. En 1911, le lieutenant Cornil, futur général, écrivait dans un journal namurois qu'il serait indiqué de créer des détachements de couverture dans le Luxembourg, et en 1927 d'ailleurs, il demandait la constitution d'un Corps de Chasseurs Ardennais.

Le projet le plus précis et le plus ancien est celui d'un Dinantais, le major Bremer, qui devait tomber glorieusement à l'Yser et qui, en 1913/1914, avait élaboré des propositions pour la constitution d'unités légères de couverture à placer dans le Luxembourg. L'idée fut reprise en 1928 par le général Hellebaut, ministre de la Défense nationale, et l'on peut dire que c'est de là qu'est partie la création enfin effective des unités de Chasseurs Ardennais.

En 1931, M. Albert Devèze, qui n'était encore que député, proposait déjà qu'on établisse un Bataillon de Chasseurs Ardennais à Bastogne, et proposa aussi la construction de centres de résistance permanents pour barer la trouée des Ardennes. Devenu ministre de la Défense nationale en 1932, il créa l'année suivante, c'est-à-dire en février 1933, les TDLN (Troupes de Défense Luxembourg-Namur) et en mars 1933, contresigna un arrêté royal daté du 10 mars et publié au Moniteur du 31 dito, aux termes duquel le 10^e Régiment de Ligne était appelé à porter dorénavant la dénomination de «Régiment de Chasseurs Ardennais».



Troupe (Tenue de sortie)

Officier (grande tenue et tenue d'hiver en temps de pluie)

À la fin de 1933, M. Devèze décida que le régiment serait divisé en trois groupements placés à Arlon, Bastogne et Vielsalm, et aussi que le recrutement régional serait accentué. Le reste est connu : ces trois groupements mixtes devaient devenir bientôt trois régiments.

Bien entendu, lorsqu'il fallut constituer ces unités, se posa le problème de leur tenue. Après diverses autres propositions sur lesquelles nous reviendrons plus loin, on décida de doter les Chasseurs Ardennais d'une

silhouette différente des autres unités d'Infanterie : il s'agissait essentiellement de leur donner une culotte de cavalier, de longues guêtres commençant en-dessous du genou, et aussi une capote courte, du moins pour les cyclistes qui ne représentaient encore, à ce moment-là, qu'un Bataillon par régiment. Tout cela est bien connu. Restaient aussi les insignes, et voici ce qu'en dit dans une étude non publiée de mai 1968, élaborée par trois officiers de la 85^e Division de l'École de Guerre :

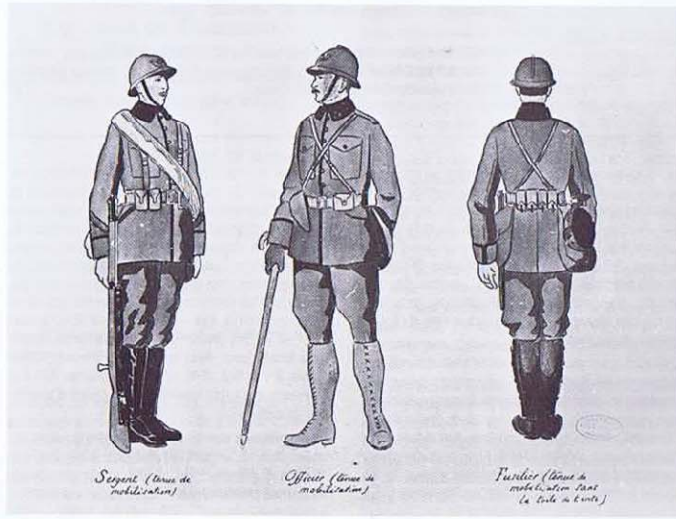
«Tenant compte de l'implantation géographique des garnisons et du recrutement régional des militaires, il fut décidé de donner la couleur vert sapin à l'écusson pour rappeler la tonalité dominante des forêts ardennaises. Le passepoil est pourpre, en souvenir de la couleur traditionnelle de l'Infanterie. La hure portée sur l'écusson rappelle l'animal caractéristique des Ardennes et représente la force unie à l'agressivité!»

Mais recherchant une tenue plus originale, les promoteurs avaient auparavant élaboré divers projets au cours de longues études préliminaires. Et voici ce qu'en dit le document déjà cité, du moins pour le premier projet :

«L'une d'elles, dont le projet existe encore au Service historique (1), tendait à doter les Chasseurs Ardennais d'un uniforme gris assez semblable aux «Grenz Schützen» de nos voisins ... Rejetée ! On le comprend.»

M. Devèze, lui, avait voulu donner aux Chasseurs Ardennais un uniforme bleu marine avec le béret des Chasseurs Alpains français. Finalement, ce fut donc le béret vert, et comme il est écrit dans le document cité à deux reprises ci-avant :

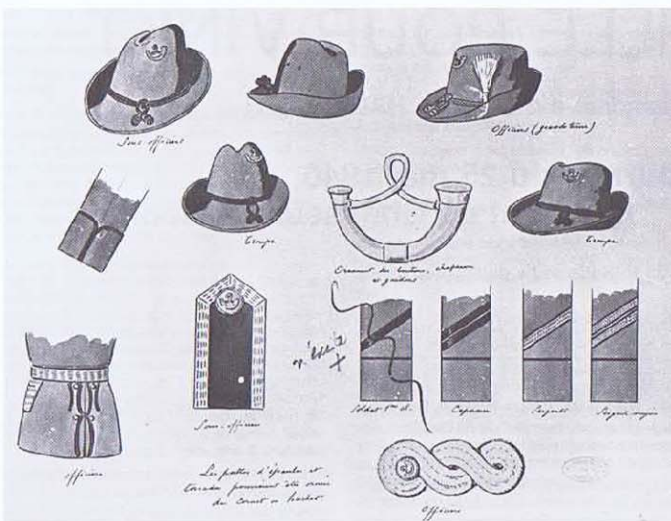
«A frontière, pas de frontière à demi. On dotera donc les ChA d'un béret, mais celui-ci sera vert en rappel des immenses forêts entrecoupées d'herbages qui sont le perpétuel visage de l'Ardenne».



Sergent (Tenue de mobilisation)

Officier (Tenue de mobilisation)

Fusilier (Tenue de mobilisation sans la tôle de cuir)



Il y a quelque temps, un sous-officier du 1^{er} Chasseurs Ardennais, le 1^{er} sergent-major Brodahl, de la Cie Etat-Major, trouvait au Musée royal de l'Armée un article paru dans le journal «Le Soir» du 16 octobre 1932 où l'on pouvait lire :

«Rien n'est encore définitivement décidé en ce qui touche la tenue du régiment des Chasseurs Ardennais, mais il est probable que certaines modifications y seront apportées quant à la teinte de l'uniforme et à divers détails de l'équipement. Son insigne distinctif sera le vieux cor

de chasse, différent en plus d'un point du corneil de poste, insigne traditionnel de nos carabiniers et de nos chasseurs».

Et cet article était accompagné d'une reproduction des projets de tenue.

Nous nous sommes mis en rapport alors avec le Musée royal de l'Armée, où fort aimablement, M. J. Lorette, conservateur, nous a répondu ce qui suit :

«C'est moi qui ai attiré, à l'époque, l'attention du 1^{er} Sgt-Major Brodahl sur ces documents, à propos desquels je ne sais guère plus que ce qu'il a écrit. Il faudrait dépouiller systématiquement la presse militaire et civile de l'époque pour peut-être découvrir l'un ou l'autre entretiel banal comme celui paru dans «Le Soir». Toutes les archives relatives à cette question ont dû être anéanties, puisque les trois documents en question ont été envoyés, en 1937, par le Cabinet au Musée sans dossier y relatif. Bienôt, vous parviendrez des reproductions de meilleure qualité.»

Et M. Lorette nous a envoyé de magnifiques photographies que nous reproduisons ci-contre, et qui illustrent le premier projet de tenue que certains auraient voulu créer pour les Chasseurs Ardennais, à moins que ce ne soit pour les gardes-chasses de la frontière. Beaucoup trouveront que ce projet était plutôt saugrenu... en demeurant modérés dans nos appréciations. A.H.

(1) Pour en savoir davantage, nous avons interrogé le Service historique des Forces armées, mais notre lettre est demeurée sans réponse!

COTISATIONS

Notre exercice social va du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, sauf en ce qui concerne les versements de soutien pour le bulletin.

Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1981 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPÉAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami :

Lucien LECLERE, s.a.
assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23

LE DRAPEAU DE L'ARDENE

Le drapeau aux couleurs vert et rouge, et à hure d'or que nous avons lancé, il y a plusieurs années, lors de notre congrès d'Athus, a réalisé une percée foudroyante. Il flotte maintenant un peu partout, non seulement en Ardenne, mais aussi à Namur, à Vinkt, à Schaarbeek, etc.

Cet emblème de l'Ardenne est maintenant disponible en trois formats et deux versions, avec choix d'une seule hure ou de deux hures. De plus, les drapeaux comporteront trois attaches supplémentaires, dont deux aux extrémités opposées au côté hampe et la troisième au milieu de la partie supérieure. Ainsi, plus de difficulté pour une fixation orthodoxe, c'est-à-dire : boutoir du sanglier vers la droite.

Tenant compte des hausses des matières premières (50 p.c. au moins) et des salaires, les prix de vente suivants seront d'application, port et TVA compris :

DIMENSIONS	UNE HURE	DEUX HURES
2,50 m x 1,50 m	1.250 F	1.350 F
2 m x 1,50 m	1.150 F	1.250 F
1,50 m x 1,10 m	1.050 F	—

Répetons que nous ne prenons aucun bénéfice.

Nous recommandons la formule de la hure unique pour simplifier le travail.

COMMANDES : dans les sections ou au trésorier national adjoint.
(Adresses en page 2)

LA BATAILLE POUR VINKT

par le commandant e.r. Georges HAUTECLER

La journée du 25 mai 1940 à l'état-major du 1^{er} régiment de Chasseurs Ardennais

II (Suite et fin du N° précédent)

A 18 h 18, le major Lecocq signale à l'état-major de la 4^e Division (communication reçue par le commandant Thonard) qu'une patrouille fournie par la compagnie sud du régiment (8^e) sortira des lignes en direction de la ferme «Het Goed Terbiest» à 18 h 45 et qu'à la même heure, la 2^e compagnie enverra également une patrouille en direction de la ferme Den Robphem. Il demande que les voisins, soit le 3^e régiment de Chasseurs Ardennais au nord et le 5^e régiment de Chasseurs Ardennais au sud, envoient également des patrouilles et que les renseignements qui en résulteraient lui soient communiqués.

A 18 h 45, le 1^{er} bataillon annonce que tout est calme sur son front. Le commandant Schouvelier (6^e) déclare qu'une cinquantaine de caisses à obus se trouvent abandonnées à 900 mètres au sud de Seishoek. Il demande s'il n'y a pas lieu de prévenir l'artillerie. On ignore la suite donnée à cette demande.

A 19 h 13, le lieutenant Raveau arrive de l'état-major de la 4^e Division et annonce que la 2^e Division de Chasseurs Ardennais, qui défendait Zeveren, s'est repliée sur une ligne partant de «Nacelle de Geuzenhoek» passant par la borne 4 de la grand-route de Deinze à Tiel et aboutissant au pont sur le Scheerbeek. Le régiment doit veiller à rester en liaison avec la gauche du 5^e Chasseurs Ardennais. Le major Lecocq confie cette mission au commandant de son 3^e bataillon et il lui annonce qu'il va recevoir pour l'accomplir le commandant Mathen avec deux de ses pelotons de la 1^{re} compagnie ainsi qu'un peloton de la 3^e. Cet ordre écrit part à 19 h 35, ainsi que celui destiné au commandant Mathen.

Vinkt serait pris ?

A 19 h 37, subitement, le 1^{er} régiment transmet à la 4^e Division une nouvelle catastrophe, émanant de la 7^e compagnie :

... Les Allemands entrent dans Vinkt et s'apprêtent à déboucher à l'ouest. Je donne ordre à la compagnie Mathen de colmater la percée. Je prévient la compagnie moto.

Cette communication va déclencher toute une série de contre-mesures, inadaptées à la situation puisque ce renseignement est inexact...

L'inquiétude règne à l'état-major du 1^{er} régiment. Grâce aux carnets de communications téléphoniques, on peut suivre minute par minute les ordres donnés. On remarquera que le major Lecocq ne pense tout d'abord qu'à colmater, ainsi que le veut le règlement belge par sa doctrine de défensive passive.

Réactions du major Lecocq

19 h 49 : au commandant du 2^e bataillon : colmatez avec la compagnie Mathen. Me prévenir de l'endroit où je dois envoyer la compagnie moto.

19 h 51 : au commandant de la 10^e compagnie : alertez votre compagnie. Les Allemands entrent dans Vinkt. Tenez-vous prêt à vous porter là où je vous enverrai. Gardez l'axe sur lequel vous êtes (la route Vinkt-Arzele).

19 h 53 : à la 4^e Division : je demande les deux tirs préparés en avant de la position.

19 h 54 : au commandant du 1^{er} bataillon : les Allemands sont dans Vinkt. Faites attention à votre droite et prévenez le capitaine Hallet (9^e).

19 h 59 : au commandant du 1^{er} bataillon : envoyez immédiatement un peloton en renfort au poste de commandement du régiment.

20 h : par un motocycliste du 1^{er} bataillon : j'aprends que le commandant du 1^{er} bataillon se replie. J'envoie le lieutenant Lepage pour demander la situation au 1^{er} bataillon des 9^e, 7^e et 8^e compagnies. A-t-il pu colmater ?

20 h 04 : à la 4^e Division : (j'ai) demandé au 1^{er} bataillon de colmater avec la compagnie en réserve (Mathen). J'ai demandé un renfort au 1^{er} bataillon. J'attends des renseignements pour actionner la compagnie moto. Je n'ai plus rien pour assurer la liaison avec le 5^e régiment de Chasseurs Ardennais.

Situation du régiment à 20 h 05 : sur le front du 1^{er} bataillon, rien à signaler. Au 1^{er} bataillon, les Allemands entrent dans Vinkt et débordent à l'ouest du village. La 1^{re} compagnie (réserve) cherche à colmater la trouée et est poussée vers l'ouest (du village). La compagnie moto reste sur l'axe.

Le major Lecocq considère donc comme acquise la présence des Allemands à l'ouest du village, alors qu'aucun renseignement autre que la communication de Leflot n'a encore fait mention de ce fait particulièrement grave.

20 h 13 : au commandant du 1^{er} bataillon : à la 2^e compagnie (Pirray) le peloton arrière doit faire face à Vinkt, en crochet défensif. Attention à la 9^e Cie dans le cas où elle serait débordée. Tenez-vous en liaison avec elle.

A 20 h 19, le lieutenant Reuter, officier adjoint au commandant du 1^{er} bataillon, arrive au poste de commandement du régiment. Village de Vinkt occupé. La 7^e Cie résiste dans Vinkt, mais ne pourra tenir. Le commandant du bataillon sans nouvelles des 9^e et 8^e Cies, qui semblent tenir. Il a ordonné la liaison entre la Compagnie Mathen et la 9^e Cie. Il demande à pouvoir disposer de la Compagnie moto pour relayer la Compagnie Mathen à la 8^e Cie.

On constate que le commandant Philippart est mal informé de la situation réelle. Sans doute, aurait-il été bien inspiré en envoyant plutôt son adjoint à la lisière est du village. Considérant que Vinkt est occupé ou sur le point de l'être, il reforme un front à la lisière ouest de Vinkt. Quant au manque de nouvelles des 9^e et 8^e Cies, il est dû sans doute au déplacement du poste de commandement du bataillon.

A 20 h 22, communication à la 4^e Division des renseignements du lieutenant Reuter :

Je ne peux tirer sur Vinkt, j'y ai encore des troupes. Je demande un tir d'artillerie sur la ferme Ter Biest.

20 h 25 : ordres verbaux au lieutenant Reuter pour le commandant du 1^{er} bataillon. Colmatez entre la 9^e Cie et la Cie Mathen au moyen d'un

peloton de ce dernier. Colmatez entre le peloton resté sur l'axe et la 8^e Cie par un peloton de la Cie Mathen et un peloton moto renforcé de chars légers modèle T 15. Au commandant de la 10^e Cie : Mettez un peloton à la disposition du 1^{er} bataillon. Gardez l'autre peloton sur l'axe actuel. Demandez-moi dès que possible les tirs d'artillerie à effectuer : l'artillerie est prête.

20 h 34 : le 1^{er} bataillon demande un tir d'artillerie sur les lisières est de Vinkt

20 h 35 : le capitaine Hallet (9^e Cie) demande un tir sur une batterie qu'il a repérée. Ce tir est demandé à la 4^e Division.

Demande de renforts

Le major Lecocq profite de l'occasion de cette communication pour chercher à obtenir des renforts. En effet, il communique :

Le bataillon Philippart a subi une violente préparation d'artillerie suivie immédiatement d'un assaut. Quelques éléments résistent encore dans Vinkt. Il me faut du secours d'urgence. Je demande le concours des Compagnies moto des 2^e et 3^e régiments de Chasseurs Ardennais.

Pour obtenir satisfaction, le commandant du 1^{er} ChA noircit quelque peu la situation. Il sait évidemment fort bien que ces deux compagnies moto ne dépendent pas de la 4^e Division, mais de la 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais, toujours en réserve d'armée. Il voudrait donc l'appui de toutes les réserves motorisées du général Descamps. Or, tous les moyens disponibles n'ont pas encore été utilisés.

20 h 42 : au commandant du 1^{er} bataillon : je vous envoie un canon de 47 mm.

20 h 44 : le 1^{er} bataillon fait savoir : Vinkt est violemment attaqué. Le peloton Leflot résiste toujours au centre du village. Les compagnies Racot (8^e) et Hallet (9^e) vont contre-attaquer du sud et du nord au moyen de leurs pelotons arrières à 21 h. Il demande un tir sur la ferme Het Goed Ter Biest et celle plus au sud où cela fourmille d'Allemands.

Le lieutenant Buron est blessé.

Je précise au commandant Philippart de former en surplus un échelon défensif autour de Vinkt avec les éléments que je lui ai envoyés.

20 h 55 : les renseignements de Philippart sont communiqués à la 4^e Division. Celle-ci annonce l'arrivée en renfort d'un régiment de Chasseurs Ardennais sous le commandement du général Descamps.

Le major Lecocq a donc obtenu ce qu'il voulait : une aide massive de la part de la 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais. En plus des deux compagnies moto demandées, c'est deux bataillons de Chasseurs Ardennais qui vont contre-attaquer pour reprendre Vinkt qui n'a jamais été pris. Cette nouvelle particulièrement réjouissante est aussitôt communiquée au 1^{er} bataillon.

A 21 h 02, l'état-major du régiment ordonne au 1^{er} bataillon de ne plus engager de nouveaux éléments afin de pouvoir garder le dispositif ac-

tuel. Il faut bien examiner la situation afin de pouvoir donner des renseignements précis aux unités qui vont contre-attaquer.

A 21 h 01, le major Lecocq communique à la 4^e Division :

Vers la droite et le 5^e régiment de Chasseurs Ardennais, je cherchais la liaison lorsque l'assaut s'est produit sur Vinkt. Il me reste (en réserve) un peloton moto et un peloton de fusiliers qui doit venir du 1^{er} bataillon. Ne pourrait-on pas demander à la 2^e Division de Chasseurs Ardennais d'étendre son dispositif sur sa gauche (alle sud de ma compagnie sud, 8^e).

Le major Lecocq ne peut savoir que le 5^e régiment de Chasseurs Ardennais même depuis le matin à 7 h un combat autrement dur que le 1^{er} régiment. Le commandant Nanan de la 4^e Division annonce pourtant qu'il va faire le nécessaire auprès de la 2^e Division de Chasseurs Ardennais et que :

Le 3^e Chasseurs Ardennais arrivera vers 23 h par l'itinéraire Lotenhulle-Vinkt ; un bataillon à droite et un bataillon à gauche de cette route pour contre-attaquer sur Vinkt.

A 21 h 18, le 1^{er} bataillon redouble plus optimiste. Il annonce qu'à 21 h 05, le sous-lieutenant Leflot a fait savoir qu'il tient toujours dans Vinkt. Le major Lecocq profite de cette communication pour annoncer au commandant Philippart l'arrivée, vers 23 h, du 3^e régiment de Chasseurs Ardennais et, à 21 h 21, le major Temmerman (1^{er} bataillon) est mis lui aussi au courant.

A 21 h 25, le major Lecocq résume pour l'état-major de la 4^e Division la situation de son régiment, telle qu'il la voit :

Le 1^{er} bataillon a toujours ses compagnies en place. Au 1^{er} bataillon, seule la 7^e Cie a été enfoncée, mais un peloton résiste toujours dans le village de Vinkt.

Le commandant du régiment n'est toujours pas informé que sa 7^e Cie tient toujours la lisière est du village et que les Allemands n'ont jamais pénétré dans Vinkt.

A 21 h 35, arrive au poste de commandement du major Lecocq le peloton de la 5^e compagnie qu'il a demandé à 19 h 59 pour lui servir de réserve mobile et éventuellement de défense rapprochée du poste de commandement. Il s'agit du peloton Decker.

A 21 h 40, nouvelle communication au commandant du 1^{er} bataillon :

Il faut tenir car les Allemands voudraient pousser vers Tiel. Communiquez aux hommes que le 3^e régiment de Chasseurs Ardennais arrive. Le 5^e Chasseurs Ardennais reprend position. Il demande que vous installez votre droite jusque au ruisseau Scheerbeek.

A 21 h 43, le lieutenant Noël, officier adjoint au commandant du 1^{er} bataillon, communique les rapports de patrouille :

Sur le front de la compagnie sud (2^e) rien à signaler. Devant la 9^e compagnie, il y aurait une centaine d'Allemands, principalement armés de mitraillettes.

Le major Temmerman vient alors en personne au téléphone et annonce que la 9^e compagnie a utilisé son peloton de gauche en première ligne pour contre-attaquer vers Vinkt (en réalité pour tenir une bretelle face au sud). Comme on touche ici au sacro-saint principe du front continu, la réaction du major Lecocq est immédiate. Il donne au major Temmerman l'ordre d'envoyer sans délai un autre peloton de son bataillon pour récupérer l'emplacement qui n'aurait jamais dû être abandonné et il prévient le commandant du 1^{er} bataillon.

A 21 h 55, le major Lecocq reçoit l'ordre d'envoyer son officier de liaison, le lieutenant Raveau, au poste de commandement du 3^e régiment de Chasseurs Ardennais à Lotenhulle.

A 21 h 57, le major ordonne au commandant du 1^{er} bataillon de veiller à ce que le capitaine Hallet (9^e) rétablisse sa position au nord de Vinkt et libère le peloton du 1^{er} bataillon.

A 22 h, le major Lecocq utilise son appareil de radio pour envoyer à la 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais le message suivant :

Centre : bataillon Vinkt enfoncé. Un peloton résiste encore dans le village. Ailes tiennent encore à 22 h.

Ce message est toujours basé sur la communication pessimiste du sous-lieutenant Leflot de 19 h 30 et ne répond pas à la réalité. Un officier de liaison du régiment ou du 1^{er} bataillon aurait dû se rendre à Vinkt pour rendre compte de la situation.

A 22 h 07, la 4^e Division demande quel est le moral des hommes. Le major Lecocq répond :

A la troupe, moral toujours bon. A la 7^e compagnie, le commandant a été gravement blessé, le lieutenant Buron blessé ; le dernier lieutenant commande à Vinkt... Quand j'aurai communication de l'heure H, je la communiquerai aux unités qui se trouvent dans Vinkt et celles au nord et à l'ouest, afin qu'elles cessent la fusillade, les troupes descendant du nord au sud étant des troupes amies.

A 22 h 20, le major demande à nouveau un tir d'artillerie sur la ferme «Het Goed Ter Biest» et s'enquiert de l'heure H. Le commandant Nanan de l'état-major de la 4^e Division lui fait une réponse assez ahurissante :

Pour l'infanterie, il n'y a pas d'heure H. Il faut cesser la fusillade au moment où les tirs d'artillerie seront reportés vers Test.

Vinkt n'a pas été perdu

A 22 h 28, le 1^{er} bataillon fait état d'une situation fortement améliorée :

Le colmatage à l'ouest de Vinkt est entièrement réalisé. La liaison avec le 5^e Chasseurs Ardennais est complète. La 8^e compagnie est toujours en place, la 9^e tient toujours ses emplacements en liaison avec le 1^{er} bataillon. Le peloton de contre-attaque (de la 9^e) a reconquis la partie nord de Vinkt.

Le commandant Philippart ne dit pas que ce peloton de contre-attaque n'a rencontré personne au cours de son mouvement.

A 22 h 45, le 1^{er} bataillon, complètement renseigné sur la situation réelle à Vinkt. Il fait savoir, en effet :

La patrouille (peloton) de la 8^e compagnie a rejoint le sous-lieutenant Leflot et repris la localité. Celle-ci est réoccupée jusqu'à la lisière est. Le commandant Philippart parle d'une reconquête de Vinkt, alors que la localité n'a jamais été perdue.

La contre-attaque du 3^e régiment devenue inutile

Cette communication particulièrement importante est transmise à 22 h 50 à la 4^e Division. Normalement, elle aurait dû entraîner la suppression de la contre-attaque du général Descamps, devenue sans objet. Nous verrons pourtant qu'il n'en fut rien ; en tous cas, on ne trouve pas trace de la transmission de ce renseignement capital par la 4^e Division à la 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais.

Conclusions

Au cours de cette journée du 25 mai, le commandant du 1^{er} régiment de Chasseurs Ardennais a magnifiquement réagi, suite à l'écroulement de l'infanterie de la 4^e Division, en dé-

ployant d'initiative son régiment à l'est et au nord de Vinkt, et ce n'est pas sa faute si l'aller-retour du bataillon Temmerman lui fait perdre toute la matinée. Moins compréhensible est la passivité et le manque de réactions offensives de tout l'après-midi. Le contact réalisé à l'est de Vinkt interromp toute velléité de contre-attaque. Enfin, l'annonce non vérifiée de la perte de Vinkt (à 19 h 30) entraîne des contre-mesures inutiles : à 20 h, ordre de contre-attaquer pour les pelotons arrières des 8^e et 9^e Cies à 21 h ; à 20 h 15, ordre de contre-attaquer pour le 3^e régiment à 23 h.

Le 1^{er} régiment a remporté un beau succès défensif, mais aurait pu faire beaucoup mieux s'il en avait reçu l'ordre (1).

G.H.

(1) N.D.L.R. : A qui appartenait-il de donner cet ordre ? Sans doute, au commandant de la 4^e Division au commandant du VI CA. Mais il est allé d'en parler après coup, quand on dispose de tous les éléments d'une situation.

CE PAYS-LA...

Voici l'éditorial particulièrement expressif de ce que pensent la majorité des Belges et qui a paru dans la revue «Impact» :

Ce pays-là, sur la carte du monde, est un point si minuscule qu'on a beaucoup de peine à le reconnaître et même quelquefois, en dépit d'une attention exercée, que l'on ne reconnaît pas du tout.

Ce pays-là a trois langues officielles, et il arrive qu'il lui parle en même temps.

Ce pays-là a une complexité d'organisation qui dispose d'une représentation parlementaire, ce qui inspire le fameux cortège processionnel des sigles : C.V.P., P.S.C., S.P., P.S., P.V.V., P.R.L., P.C., F.D.F., R.W., V.U., V.B., U.D.R.T.

Ce pays-là se flatte aussi de posséder des formations marginales qui se présentent pour la gloire aux élections : trotskistes orthodoxes, trotskistes dissidents, maïoistes de stricte observance, maïoistes d'après Mao, écologistes, énonvoort.

Ce pays-là est communalisé, régionalisé, sous-régionalisé, communalisé, avec toutes sortes de fiscalités, la para, la néo, l'extra, l'archéo.

Ce pays-là, grand comme un mouchoir de poche, mais barbelé de frontières intérieures, se querelle, se chicane, se chamaille à propos de tout et de rien.

Ce pays-là détient le record d'Europe du chômage, mais il s'enorgueillit davantage d'un autre record, celui des crises ministérielles. — trois en six mois, ce qui donne à rêver aux nostalgiques de la quatrième république.

Ce pays-là entretient quatre chaînes de télévision et six chaînes de radio, mais il écoute et il regarde R.T.L.

Ce pays-là raconte, du Nord au Sud, et d'Ouest en Est, les mêmes histoires, à ceci près qu'au Nord, ce sont les gens du Sud qui en font les frais et qu'à l'Est, on rend la pareille aux hommes de l'Ouest.

Ce pays-là se réclame de trois cultures, sans compter la culture du witloof, qui est la seule culture nationale.

Ce pays-là est le nôtre.

Hélas !

IMPACT.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

ACTIVITES PRINCIPALES

Le 19 sept., au cours d'une prise d'armes, sur la plaine de drill, le LtCol BEM Henrioul, Chef de Corps, a remis plusieurs distinctions honorifiques ainsi que des Brevets Militaires d'Aptitude Physique.

Les 24 et 25 sept., le PL Mor 4*2 a effectué un tir d'entraînement à Elsenborn.

Le 26 sept., le Bn a organisé une visite au Musée de l'Armée et à l'exposition de la Force Terrestre.

Du 13 au 24 oct., le Bn au complet a effectué un camp à Léopoldsborg.

Du 24 au 27 oct., une délégation du Bn conduite par le Chef de Corps, a rendu visite au 7 Bataillon de Chasseurs Alpins, Bataillon jumelé avec le 3 Chasseurs Ardennais depuis dix ans.

Le 8 nov., une importante délégation du Bn a assisté à la messe de St-Hubert et à la bénédiction des chiens et de la forêt organisées par le Rallye Vielsalm.

Le 9 nov., une délégation du Bn a participé à la cérémonie du Relais Sacré.

Le 11 nov., une délégation du Bn a participé à la messe en l'Eglise Décanaux de Vielsalm organisée par la FNC — Section de Vielsalm et au cortège en ville suivi d'un dépôt de fleurs au monument aux Morts de la Commune. Une petite délégation participait à la même cérémonie à Gouvy.

Le 13 nov. a été organisée la fête de St-Hubert et la commémoration de l'Armistice de 1918.

Le 15 nov., une délégation du Bn assista au Te Deum en l'Eglise de Vielsalm.

Du 17 au 28 nov., la 3 Cie a effectué un camp d'entraînement à Léopoldsborg.

Du 17 au 21 nov., le Bn a organisé le premier CPX DMT au profit des candidats lieutenants-colonels de réserve.

FETE DE ST-HUBERT ET COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Comme chaque année, la Fête de St-Hubert a été célébrée au 3 Chasseurs Ardennais.

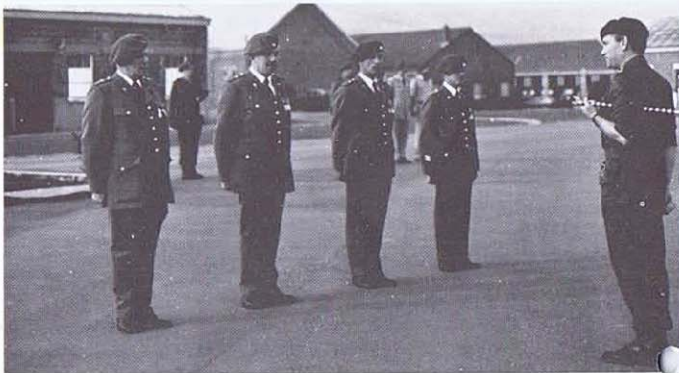
La journée du 13 nov. a été consacrée aux différentes compétitions sportives et aux jeux d'équipes qui ont opposé les différentes compagnies.

A midi, un repas fraternel réunissait le cadre et la troupe au libre-service.

En fin de journée, se déroula une prise d'armes au cours de laquelle le Chef de Corps remit les différentes médailles et trophées ainsi que le Challenge St-Hubert qui, cette année, fut gagné par la Cie EMS.

En présence de M. Catin, président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais Section de Vielsalm, de Mme Helman, nièce du Sgt Ratz, des membres de la Fraternelle et de la presse locale, le LtCol BEM Henrioul expliqua aux jeunes le pourquoi et la nécessité de la célébration de l'armistice 14-18. Lecture fut ensuite faite du récit du dernier combat du Sgt Ratz.

Le LtCol BEM Henrioul, M. Catin et Mme Helman déposèrent ensuite une gerbe à la stèle du Sgt Ratz.



Le LtCol BEM Henrioul félicite les Adjts Culot, Gennen, Pint et le 1 Sgt Klein qui viennent d'être décorés.



Le dépôt de fleurs à la stèle du Sgt Ratz par le LtCol BEM Henrioul et Mme Herman, nièce du Sgt Ratz. A l'arrière-plan, M. Catin, président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section de Vielsalm et la sœur du Sgt Ratz.



Le LtCol BEM Henrioul remet le Challenge St-Hubert au Commandant Marlair, Commandant Cie EMS.

COURS SUIVIS

L'Adjt Struyven a satisfait au cours de qualification pour le grade d'Adjt Chef et a été classé en ordre utile en date du 3 oct. 80.

CHEVRONS D'ANCIENNETE

Le 1 sept., le 1^{er} Chevron d'ancienneté a été octroyé aux Sgt Malkacieu et Monam.

Le 1 oct., le 1^{er} Chevron d'ancienneté a été octroyé au Sgt Muller.

BREVET MILITAIRE

Le Brevet Militaire a été octroyé aux Sdt Callawaert, Mathy, Renkin, Leloup et Heureux.

INSIGNE D'INTERNATIONAL MILITAIRE

Le 1 Sgt Heid a obtenu l'insigne d'International Militaire pour sa participation dans l'équipe nationale militaire de course d'orientation au championnat du CISM à Karup (Danemark) du 14 au 20 sept. 80.

VISITE AU 7 BCA BOURG-ST-MAURICE

Du 24 au 27 oct., le Chef de Corps accompagné de 2 Offr, 2 SOffret 13 Chasseurs a rendu visite à notre unité sœur française, le 7 Bn de Chasseurs Alpins qui commémorait la Sidi-Brahim.

L'accueil réservé par le LtCol Duval et par l'ensemble du 7 BCA à notre délégation fut irréprochable.

Répartis à raison de 3 ou 4 par Cie, dotés chacun d'un parrain, les jeunes Chasseurs Ardennais ont été, pendant 4 jours, intégrés et intimement mêlés à la vie de ce Bn d'élite.

Une journée fut consacrée au tourisme dans cette magnifique région des Alpes savoyardes.

Pendant le séjour, le LtCol BEM Henrioul insista à plusieurs reprises sur l'importance de contacts tels que ceux-là entre jeunes soldats de pays amis.



Le LtCol BEM Henrioul remet au Commandant du 7 BCA le souvenir du 3 ChA. Il s'agit d'un morceau de pierre à rasoir, appelé coticulo, monté sur un socle en schiste.

ARRIVEES

Le Sdt VM Lorguehalaine venu de EI le 18 août.

Les Adj: Cor Vandebroek et Pierre venus de EI le 29 août.

Le Sdt VM Samyn venu de CE Cdo le 8 sept.

Le Lt Philippart venu de Bn Adm MDN (NO) le 22 sept.

Le Sdt VM Bastien venu de Bn Adm MDN le 16 oct.

Les Sdt CSOR Desmet et Meunier venus de EI le 24 oct.

Le Cpl VM Georges venu de Esc Recce Para Cdo le 27 oct.

NOMINATIONS

Le 1 sept., les SLI MIL Janssens, Lecompte et Dombret ont été nommés SLI Res.

Le 26 sept., le Lt Marc a été nommé Capt, le 1 SgtMaj Verschueren a été nommé Adjt et le 1 Sgt Drouguet a été nommé 1 SgtMaj.

nov., le Sdt VM Kohn a été nommé Cpl.

Le 30 nov., les Cpx MIL Gérard et Heymans ont été nommés Cpx Res.

Le 8 déc., le Cpl MIL Leloup a été nommé Cpl Res.

COMMISSIONNEMENT

Ont été commissionnés au grade de Cpl,

Le 1 sept., les Sdt Boudart, Gérard et Visée.

Le 1 oct., les Sdt Charles et Serger.

Le 1 nov., le Den Adj Cor Mousset a été commissionné Den SLI.

Le 1 nov., le Sdt Donneau.

Le 1 déc., les Sdt CSOR Servais, Hennes, Haas, Lefebvre, les Sdt MIL Anzaone et Wauthier.

DECORATIONS ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à l'Adjt Culot.

Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'Adjt Gennen.

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II à l'Adjt Pint et au 1 Sgt Klein.

Les Palmes d'Argent de l'Ordre de la Couronne au CplChef Dupuis.

La Décoration Militaire de 1^{er} Cl au 1 SgtMaj Nandrin et au 1 Sgt Boland.

La Décoration Militaire de 2^e Cl au 1 Sgt Lembrée et au 1 Sgt Solheid.

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940 XVI 6^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (1)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Matric. Grade et classe	Tombé le... à..
E.M. DASSENOY	Longwilly 15-7-18	Sgt VC 37	25 Gottem
Alphonse, P.V. POLLET	Ploegstert 29-12-14	Sgt	25 Tielt
Léopold, C. BEAUPAIN	Bovigny 12-5-17	Sdt M 37	25 Tielt
Gérard, F. DEBOUTTE	Deurne 28-4-09	Sdt M 29	25 Tielt
Pierre, J.L.			
1 Bn 1^{er} Cie			
ASEGLIO Hubert, S.G.	Flémalle-Hie 4-10-19	Sdt M 39	26 Gottem
STAS Léon, E.	Bressoux 21-2-16	Sgt M 39	26 Gottem 1-6 Bruges
3 Cie			
GATELLIER Eli, B.J.	Remagne 1-6-06	Sdt M 26	26 Gottem 27 Tielt
LEBRUN Albert, J.B.	Marcinelle 24-2-14	Sdt M 35	27 De Flesch
OTOUL François, A.A.	Ougrée 7-9-15	Sdt M 35	27 De Flesch
VALENTOUR Sylvain	Naninne 10-5-13	Sdt M 32	27 De Flesch
			(A suivre).

NB : Observations éventuelles à adresser au Président National.

Report au 29 août 1980	88.601
Versements reçus jusqu'au 31 octobre 1980	
Abbé Lamy, Liège	5.000
Marcel Darche, Arlon	1.000
R. Durigneux, Beauraing	1.000
Léon Labienne, Couillet	1.000
Mme Gatelier - André, Charleroi	800
J. J. Bogaerts, Kapelle-op-den-Bos	500
Victor Rob. Neerharen	300
Colonel André Simon, Hamois-en-Condrez	250
Serge Dewaay, Saive	200
Martin Herbaux, Chevetogne	200
Henri Malcourant, Balâtre	200
René Muller, Zaventem	200
Donia Widart, Chevetogne	200
A. André, Theux	100
J. Bourgeois, Arlon	100
Jenny Gatez-Vachez	100
Simone Gérard	100
Valentin Pastoret, Sterpenich	100
Y. Janson, Nassogne	50

Total de l'exercice 1979-1980 100.001

Exercice social 1980-1981

Reliquat dîner des retrouvailles 3 ^e et 6 ^e ChA	700
Roger Stenuit, Lasne-Chapelle-St-Lambert	600
René Leduc, Bruxelles	400
Anonyme, Bruxelles	300
Baron Daniel Ryelandt, Orchimont	250
Colonel Edgard Fraeys, Habay-la-Vieille	200
Leon Vaillant, Hévíllers	200
Nestor Vaillant, Namur	200
L. Vigneron, Ciney	150
A. André, Theux	100
François Wathélet, Habay-la-Neuve	50
C. Guilbert, Bruxelles	30

Total au 29.11.1980 3.180

Le Colonel Militis
doublement comblé

Notre ami et membre d'honneur le Colonel Jean Militis, président de l'Amicale Paracommando de la Province de Luxembourg, a été récemment promu Commandeur de l'Ordre de Léopold. Cette très haute distinction lui a été remise à Bouillon, à l'occasion du 11 novembre, par notre camarade Arsène Usolding, président des Anciens Combattants. Jean Militis est, en effet, citoyen d'honneur de la cité de Godefroid de Bouillon.

D'autre part, nous avons appris avec plaisir la naissance à Arlon, le 8 décembre, de Jean Militis, fils de notre ami et de Mme Jean Militis, lesquels résident maintenant à Ste-Marie-sur-Semois. Nos félicitations au toujours jeune père et à son épouse, et nos vœux pour l'héritier.

Naissance

Une autre naissance, survenue le jour de la fête de tous les Saints: un petit David au foyer de Jean-Pierre Beeckman et de Françoise Guiot. Toutes nos félicitations aux parents et aussi, en particulier, à notre secrétaire national que voilà devenu grand-père.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

DISTINCTIONS HONORIFIQUES
DANS LES ORDRES NATIONAUX

Sur proposition du président national, les distinctions honorifiques suivantes dans les Ordres nationaux ont été décernées à des membres méritants de la Fraternelle ChA, dans le cadre du mouvement quinquennal 1980:

Par arrêté royal n° 20539 du 21 octobre 1980:
— La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold (décoration civile) à, Colle, Auguste; François, René-Gérard-Roger.

Par arrêté royal n° 20540 du 21 octobre 1980:
— La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne à, Crochet, Ferdinand; Gustin, Albert.
— La Médaille d'or de l'Ordre de la Couronne à, Dumont, Julien.

Par arrêté royal n° 20541 du 21 octobre 1980:
— La Croix d'Officier de l'Ordre de Léopold II à, Grimoster, Charlot; Guiot, François.
— La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II à, Devoghel, Eugène; Kleis, Edouard; Louis, Norbert; Pirlot, Désiré; Ricaille, Marie-Françoise-Joseph; Sevenants, Cornelle; Spoidanne, Léon.
— La Médaille d'argent de l'Ordre de Léopold II à, Périn, André.

Les arrêtés royaux précités ont paru au M.B. du 21 novembre pour l'Ordre de Léopold et du 26 dito pour les Ordres de la Couronne et de Léopold II.

Nos bien cordiales félicitations à tous ces camarades dévoués qui recevront le bijou de leur distinction au Congrès National de Ciney le 26 avril 1981!

La Journée de la Force terrestre

Cette année, la Journée de la Force terrestre s'est déroulée le 30 octobre, et a été marquée par le traditionnel hommage au Soldat Inconnu. Une belle couronne de fleurs a été déposée notamment par notre secrétaire national François Guiot, le président national étant absolument empêché par un accès de goutte-sciatique. Après quoi, il y eut une réception au parc du Cinquantenaire pour la clôture de l'exposition «La Force terrestre après 1945».

Luxembourgeois à l'honneur

Dans toute l'Histoire de Belgique, nombreux sont les Luxembourgeois qui ont occupé de hautes fonctions dans l'Etat. Nous sommes particulièrement heureux de l'élection à la présidence de la Chambre des Représentants de notre grand ami M. Joseph Michel qui a rempli déjà diverses fonctions ministérielles. Il est ainsi devenu le second personnage de l'Etat. La même fonction avait d'ailleurs été occupée précédemment par M. Charles-Ferdinand Nothomb qui, lui, est maintenant ministre des Affaires étrangères: combien Pierre Nothomb, qui était un de nos parlementaires les plus au fait des problèmes internationaux, doit être, dans l'au-delà, fier de son plus jeune fils.

Notons aussi, bien qu'il s'agisse d'un Hennuyer mais qui a fait du Luxembourg sa terre d'adoption, que M. Elie Deworme, qui avait été ministre

de la Fonction publique dans le précédent gouvernement, est aujourd'hui Secrétaire d'Etat de la région wallonne.

Décès
de la Comtesse René Greindl

Nous avons été vivement peiné d'apprendre le décès à Bruxelles, le 5 octobre dernier, de la Comtesse René Greindl, née Anne-Marie Visart de Bocarmé. C'était une femme particulièrement digne de considération et d'admiration. Epouse du Baron René Greindl, nommé Comte à titre posthume, et qui, commissaire d'arrondissement à Bastogne, se mit à la disposition du 2 ChA en tant que lieutenant de réserve le 10 mai 1940, et qui assura la liaison avec la 1 D ChA après avoir été un des plus jeunes volontaires de guerre en 1914-1918. Nommé gouverneur a.i. du Luxembourg, il y fit preuve d'un patriotisme aussi intrinsèque que courageux dans la défense des intérêts de sa province d'adoption. Chassé du Luxembourg par l'occupant à la fin de 1943, il revint par le maquis en 1944, fut pris l'ennemi et devait mourir, dans des conditions pénibles, au camp de Buchenwald. Le Père Leloir a rapporté les circonstances de sa mort.

C'est René Greindl qui, avec l'actuel président national, créa dans le Luxembourg le Service social du Chasseur Ardennais, et les services qu'il rendit à ses camarades sont incommensurables. Le président lui a consacré un long article dans un des tout premiers numéros de notre bulletin. Ce dernier se souvient aussi, de façon particulièrement émue, de l'entretien qu'il eut, en mai-juin 1945 dans Isle-la-Hesse ravagée par la guerre, avec la Baronne Greindl quand, en sa qualité de commissaire provincial au Rapatriement, il eut la pénible mission d'aller lui annoncer la mort de son mari: elle fit preuve alors d'un comportement digne de l'Antique, sans pour autant retenir ses larmes.

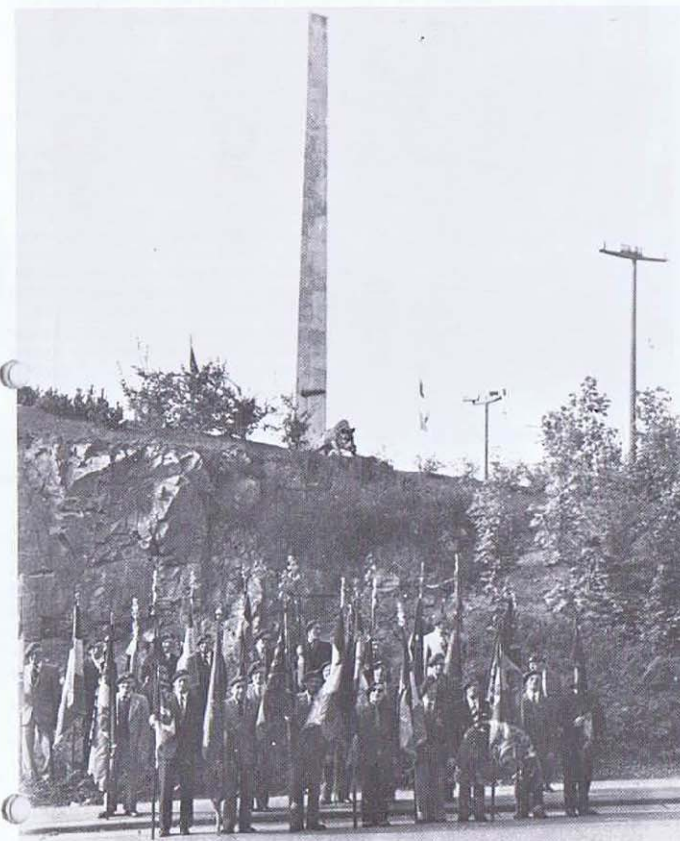
La Comtesse Greindl éleva avec un cœur sans égal ses douze enfants, dont le plus jeune avait à peine un an lors de l'arrestation de son père. Au lendemain de la guerre, elle poursuivit de nombreuses activités philanthropiques notamment à la présidence de la Croix Rouge de Bastogne, et s'intéressa toujours de près aux activités de notre Fraternelle. Ses obsèques ont été célébrées à Bastogne où elles ont réuni une foule exceptionnellement nombreuse où l'on retrouvait notamment ses trente-huit petits-enfants.

Nous conserverons de cette grande dame un souvenir particulièrement admiratif et attachant.

Promotions à l'Armée

Nous avons été très heureux d'apprendre la promotion au grade de lieutenant-colonel, à la date du 26 septembre 1980, du major BEM A. Ferraro, Chasseur Ardennais de toujours et qui est présentement professeur à l'Institut royal supérieur de Défense, c'est-à-dire l'ancienne Ecole de Guerre.

Une agréable surprise: le lieutenant-colonel BEM Castermans, qui a remis le 28 novembre le commandement du 1 ChA, a été promu Colonel, à la date du 26 décembre. Proficiat!

Notre 35^e anniversaire a été célébré
dans l'intimité à Arlon et à Martelange

Les drapeaux se sont rassemblés au bas de la butte du Monument.

Le 13 septembre dernier, sur une proposition du trésorier national, notre ami Fernand Crochet, le conseil d'administration admettait le principe de la célébration du 35^e anniversaire de la fondation de la Fraternelle et du 5^e anniversaire de l'inauguration du nouveau monument de Martelange.

Cette cérémonie, qui devait être faite dans l'intimité, était confiée, pour son organisation, à la section d'Arlon.

L'ampleur de la manifestation dépassa cependant ce qu'on avait prévu.

S'il est vrai qu'aucun discours ne fut prononcé (et c'est assez rare pour qu'on le souligne), il n'en reste pas moins qu'il se fit une quasi-unanimité des sections pour rejoindre le Sud-Luxembourg. A Arlon, le Monument aux Morts du 10^e de Ligne fut fleuri par le major Eppe, 1^{er} vice-président national, entouré par MM. Schmitz et Giot, président et vice-président de la section et Crochet, trésorier national.

Le bourgmestre d'Arlon, pris par des engagements antérieurs, s'était excusé.

Puis, ce fut Martelange, où on retrouvait une trentaine de drapeaux, la plupart des sections et MM. Diederich, conseiller communal, et Christophe, secrétaire communal, qui représentaient l'Administration Communale. M. le bourgmestre Javaux, empêché, rejoignit par la suite.

Le Monument fut fleuri par le major Eppe devant une bonne centaine d'anciens dont le garde à vous avait été commandé par le Colonel Moiry, secondé par l'adjudant chef Grimoster.

Comme à Arlon, notre ami Lentz, membre de la Fraternelle et tambour-major de la Musique des FI, exécuta la sonnerie aux Morts.

A l'issue de la cérémonie, tout le monde se retrouva joyeusement dans une salle accueillante de Martelange.

NDLR: Le président national était empêché pour des raisons de famille et de santé.

MONUMENTS ET RUES DEDIES
A DES CHASSEURS ARDENNAIS

Pour compléter les informations que nous avons publiées à cet égard dans nos numéros 119 (page 15) et 121 (page 11), notre ami Albert Dessambre, secrétaire-trésorier de la section de Huy, nous signale l'existence d'une plaque commémorative dédiée à l'un de nos héros et qui est apposée sur la façade de la poste à Braives, tout près du clocher de l'ancienne église.

Braives se trouve au nord de Huy, à environ 8 km de Hannut. La plaque en question est dédiée à Charles Henrion, soldat au 6^e Chasseurs Ardennais et sous-lieutenant à l'Armée Secrète, qui a été fusillé à Liège le 11 octobre 1943 en même temps que notre autre camarade Georges Smal, dont une rue de Wanze, commune située immédiatement au sud de Braives, porte le nom.

C'est l'administration communale qui a pris l'initiative de faire réaliser cette plaque. En 1943, Charles Henrion était employé au Service du Ravitaillement de la commune de Braives. Albert Dessambre et feu le commandant Roegiers ont fait de gros efforts pour essayer d'épargner la vie de ces deux camarades, mais ils n'ont pu y réussir. Albert Dessambre ajoute qu'ayant participé à plusieurs de leurs activités, il se doit de rappeler qu'ils n'ont jamais communiqué, en dépit des tortures dont ils ont été l'objet, les noms de leurs amis clandestins.

Naissance

Nous avons appris la naissance de Thibaut Mathelot-Delhaye, petit-fils du Cdt Mathelot et de Mme Liliane Borgniet, tous deux décédés, et sixième arrière-petit-fils de notre administrateur-conseiller le Colonel Borgniet et de Mme Jean Borgniet. Thibaut est né le 28 septembre dernier, pour le plus grand bonheur de ses parents et de son frère aîné Loïc. Nos bien cordiales félicitations.

Un disque avec notamment
la «Marche
des Chasseurs Ardennais»

Le Groupe artistique de Charleroi d'ensembles vocaux et instrumentaux «Amici Cantores», dont le directeur-fondateur est M. Jean Biot, grand ami des Chasseurs Ardennais, a réalisé un disque intitulé «Mélodies de l'Histoire». On y trouve successivement les œuvres suivantes: «Pays de Charleroi»; «En Wallonie»; «Chant des Marais»; «Chant des Partisans»; «Brabançonne»; «Marche des Chasseurs Ardennais»; «Marseillaise»; «Soldats de Turenne»; «Le Chant du Départ»; «La Madelon» et «Sambre et Meuse».

On peut obtenir ce disque en s'adressant à M. Lucien Grandjean, rue Jules Destrée 59, 6031-Morceau-sur-Sambre. Le paiement doit être fait au compte chèque postal du même M. Lucien Grandjean, n° 000-0357698-59, et le prix à payer est de 360 F par disque, prix qui inclut les frais d'envoi.

Un livre sur l'hôpital militaire
de Bruxelles

L'a.s.b.l. Société Scientifique du Service Médical Militaire doit publier, sous peu, un livre consacré à l'hôpital militaire de Bruxelles de l'avenue de la Couronne, lequel sera bientôt désaffecté avec la fin de l'aménagement du nouvel hôpital situé à Neder-Over-Heembeek.

Il s'agit d'un ouvrage illustré de photographies originales anciennes ou récentes, et qui comportera une centaine de pages avec des articles alternant en français et en néerlandais. Le prix de l'ouvrage sera de 400 F, TVA et frais d'envoi compris, et les souscriptions sont à adresser à Acta Belgica, a.s.b.l., MS Quartier Reine Elisabeth, Rue d'Evere, 1140 - Bruxelles.

ARLON CITE MILITAIRE 1830-1980

Dans le cadre des fêtes du 150^e anniversaire de l'Indépendance, la section du Luxembourg du Cercle Royal Mars et Mercure avait imaginé d'organiser à Arlon, du 20 au 23 septembre, dans la salle du Crédit Communal, une exposition prouvant la vocation du chef lieu de la province en tant que ville de garnison.

Une excellente introduction était donnée au visiteur qui, dès son arrivée, trouvait, au centre de la salle, le moulage d'un fragment de pierre romaine trouvé dans le sol d'Arlon et représentant des cavaliers militaires. Ainsi, était ouverte la longue série de ceux qui allaient occuper la garnison.

Les deux premiers panneaux avaient été réservés aux Chasseurs Ardennais.

On y voyait des photos diverses: la remise des drapeaux à Waltzing, une chenillette Vickers T 13, un Vickers T 15, le général Descamps, le colonel De Scheppe, le commandant Bricart et ses citations, un groupe d'unités cyclistes.

Notre ami Popol Desloges avait peint un très beau paysage d'Ardenne, devant lequel étaient placés deux mannequins représentant les Bèrets Verts cycliste et fantassin, en tenue de 1940.



Le cycliste et le fantassin 1940.

Une magnifique exposition où notre stand fut fort remarqué

Devant eux, un authentique D.B.T.

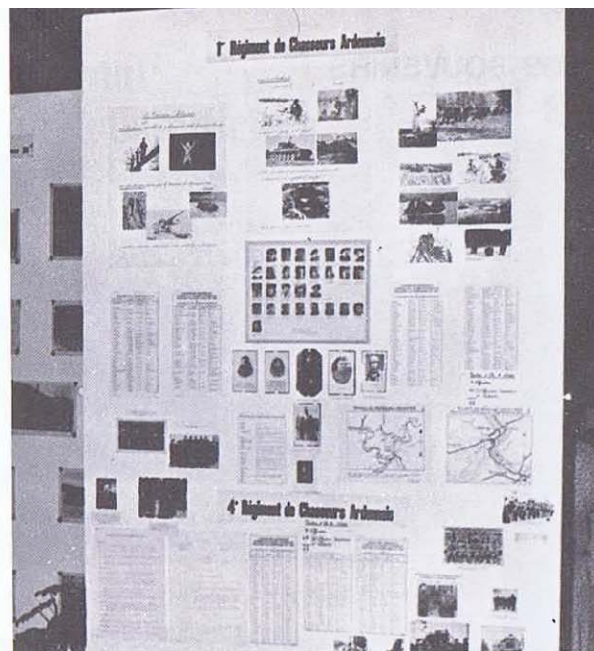
Des panneaux historiques étaient consacrés au 10^e de Ligne, aux 1^{er} et 4^e Ch. Ard. ainsi qu'au Service Social et à la Fraternelle. Le panneau C présentait des documents souvent inédits montrant des bâtiments militaires disparus ou inutilisés: le couvent des Capucins, la caserne Léopold, le camp d'artillerie face à Callemeyn, le camp de Schoppach, un abri des Chasseurs Ardennais aux environs d'Arlon.

Une vitrine contenait des souvenirs divers du 10^e de Ligne. Les aviateurs luxembourgeois n'avaient pas été oubliés: le Lt. Liedel, Louis Schlachmeulen et Marcel Hansel.

On avait pensé aussi aux militaires luxembourgeois aux colonies: Josué Henry, Hubert Lothaire, Pierre Ponthier, Philippe Molitor, Michel Wittamer, un des seuls européens qui fut fait mandarin au cours de sa mission en Chine.

Bien des visiteurs eurent une pensée de regret pour «la belle époque» en regardant les objets et documents relatifs à la Garde civique d'Arlon.

La Gendarmerie, présente à Arlon depuis 1796, évoquait ses services d'antan autour de mannequins représentant un gendarme et un policier de la route.



Un panneau retraçant l'histoire de nos régiments.

L'Ecole des Troupes Blindées, arlonaise depuis 1952, illustre, elle aussi, ses activités et ses missions par des appareils et des documents. Enfin, la 49^e compagnie d'Ordonnance et son héritier, le Centre Logistique n° 7, prouvent leur appui aux unités stationnées dans la province de Luxembourg.

Cette exposition fut un grand succès. Elle était très bien organisée par le président, M. Guy Thyssens et ses amis du Cercle Mars et Mercure. Il bénéficia de la collaboration précieuse de M. Jacques Champagne, fils du commandant a.r. et membres de notre Fraternelle et qui a rassemblé de remarquables collections et publié aux Editions Everling à Arlon des études de valeur sur l'armée belge.

Du côté Chasseurs Ardennais, le président arlonais Joseph Schmitz fut, comme à l'habitude, d'une activité débordante pour rassembler objets et documents. Il fut puissamment aidé par notre porte-drapeau, Joseph Maquet, qui s'en fut à Marche, quérir les éléments rassemblés par notre vice-président national, Marcel Lauris. M. Thyssens envoya d'ailleurs, le 14 octobre, une lettre à la section d'Arlon où il disait: «Nous tenons à vous adresser nos très sincères remerciements pour la belle part prise dans l'organisation de l'exposition. Le matériel, les documents, les objets que vous y avez exposés étaient de qualité et ont certainement contribué au succès de notre organisation».

Le «Club de Marche Chasseurs Ardennais»

Le «Club de Marche Chasseurs Ardennais», dont nous avons annoncé la naissance dans notre numéro 116 a été réorganisé et se propose de multiplier ses activités, et surtout d'élargir son champ d'action. Un nouveau comité a été créé dont on lira la constitution plus loin. Ses dirigeants ont été reçus longuement le 14 novembre 1980 par le président national qui les a assurés de son appui et leur a promis de mettre à leur disposition une rubrique régulière dans le bulletin. D'autres initiatives suivront. Soulignons que le Club a été représenté à quarante-et-une marches en 1980, représentant cinquante jours de prestations et une distance totalisée de 1.852 km, soit une moyenne journalière de 37 km (liste suit). Qui dit mieux?...

COMPOSITION DU COMITE

Président: Robert Delvaux, rue de la Bruyère 16 - 4160 Vieu-Anthismes - Tél.: (041) 83 61 67.

Secrétaire: Charles Beccaceci, rue de la Bruyère 108 - 4100 Seraing - Tél.: (041) 52 01 45 de 8 à 17.

Trésorier: Pol Charlier, rue de Bierset 51 - 4330 Grâce-Hollogne - Tél.: (041) 33 68 60 (voisin beaux-parents).

ASSURANCE

Nous signalons à tous nos marcheurs, membres du club «CHASSEURS ARDENNAIS» qu'une police d'assurance a été souscrite auprès de la SMAP de Liège pour responsabilité civile et accidents corporels résultant des activités de marche et cross organisés par le souscripteur: a) responsabilité civile: la garantie est limitée à 5.000.000 par victime et 10.000.000 par accident (pour les dommages corporels) 1.000.000 par accident (pour les dommages matériels).

Nous vous recommandons l'achat d'autocollants (au prix de 20 F) et de badges lavables d'excellente qualité (au prix de 150 F) par versement anticipé au CCP 240-0280297-68 du club de marche «Chasseurs Ardennais» 4330 Grâce-Hollogne.

Prière de bien vouloir indiquer votre adresse complète et de stipuler le nombre d'autocollants et de badges que vous désirez. Votre commande vous sera expédiée dès réception de votre versement.

NDLR: Le badge est reproduit ci-dessus.

Le calendrier des marches 1981 n'étant pas encore totalement élaboré, voici d'ores et déjà quelques dates à retenir.

- samedi 21 et dimanche 22 février 1981: 7^e marche de Villers-l'Évêque, distances au choix, 5, 10, 20, 50 km;
- samedi 16 mai 1981, les 100 km de Chaudfontaine, organisés sur circuit de 25 km, à allure libre, ouverte à tous, coureurs et marcheurs, licenciés ou non; départ en groupe à 8 heures, délai 24 heures; renseignements complémentaires M. Roger Delbecq, rue Vivignis 272 à 4000 Liège - Tél.: (041) 27 00 52.

Pour être membre effectif du Club de marche «Chasseurs Ardennais», il suffit de verser la somme de 150 F (assurance comprise) au CCP 240-0280297-68 du club de marche «Chasseurs Ardennais» en mentionnant ancien du 10^e de Ligne, nom, prénom, date de naissance, adresse complète, n° de téléphone éventuel et profession.

PARTICIPATIONS 1980

MOIS	LIEU	KM
20 janvier	Chênee	20
26 janvier	La Calamine	22
3 février	Namêche	30
3 février	Ninane	10
17 février	Battice	42
24 février	Villers-l'Évêque	50
9 mars	Angleur	25
2 mars	Neupré	42
9 mars	Rocourt	42
29 mars	Hermalle-sous-Huy	50
12 avril	Waremme	42
12 avril	Prayon-Trooz	23
19 avril	Banneux	42
26 avril	Trooz	51
3 mai	Chaudfontaine	65
11 mai	Marche du Millénaire de la Principauté de Liège	43
12 mai	Somme - Leuze - Huy	32
24 mai	Landenne-sur-Meuse	30
24 mai	Liège-Aachen	75
14 juin	Marcinelle	45
15 juin	Vaux-sous-Chèvremont	42
Du 25 au 28 juin	14 ^e Marche du Souvenir	140
6 juillet	Noville	20
13 juillet	Momalle	20
13 juillet	Malmédy	10
18 juillet	Izel (durée 20 heures, circuit très accidenté et pluie)	100
20 juillet	Stockay	20
27 juillet	Ellemelle	20
3 août	Visé	20
15 août	Bornem (durée 17 h 30)	100
Du 21 au 24 août	8 ^e Marche de l'Yser	132
6 septembre	Landenne-sur-Meuse	75
14 septembre	Seraing	42
20 septembre	Seraing	41
21 septembre	Plombières	21
4 octobre	Seraing (5 partants, 5 arrivées, durée entre 14 h 30 et 16 h)	100
26 octobre	Chaudfontaine	42
9 novembre	Val-Saint-Lambert	42
10 novembre	Saive	12
11 novembre	Saive	30
22 novembre	Jupille	42

Cette exposition aura, nous l'espérons, appelé aux nombreux visiteurs, l'importance que revêt une garnison dans tous les aspects de la vie d'une cité comme Arlon.

Un mouvement d'opinion aidera, peut-être, à faire casser les attaques répétées dont est victime l'Ecole d'Infanterie, à propos de son Mess des Officiers, qui est loin d'être un restaurant ouvert à tout le monde.

Les civils y sont certes admis, mais à condition de payer un droit de location à l'Etat et, s'ils y organisent un repas, ils doivent passer par un traiteur étranger aux services du Mess. Pour le reste, il est paradoxal de critiquer des officiers qui utilisent leur mess, même pour des motifs familiaux. Ils sont chez eux et, comme le charbonnier, ils y sont maîtres.

Nous voudrions-il à l'idée de reprocher aux commerçants arlonais leur absentéisme à la célébration du 50^e anniversaire de leur association ou encore leur propension bien connue à faire d'excellents repas au Grand-Duché de Luxembourg, alors qu'il existe des restaurants de grande qualité à Arlon et dans la province de Luxembourg?

Le jour où l'on parlerait d'un éventuel transfert d'une école, ou, simplement, de la Musique militaire, ce serait un tollé général, encore que, à Marche comme à Arlon, le gros public ignore les concerts donnés par la Musique des FI.

Si l'on accepte, et comment, les avantages énormes d'une cohabitation avec les militaires, n'est-il pas de beau jeu, ou même d'élémentaire justice, d'y ajouter une collaboration franche et amicale de tous et, en particulier de ceux qui sont les premiers bénéficiaires, les commerçants?

Albert GIOT

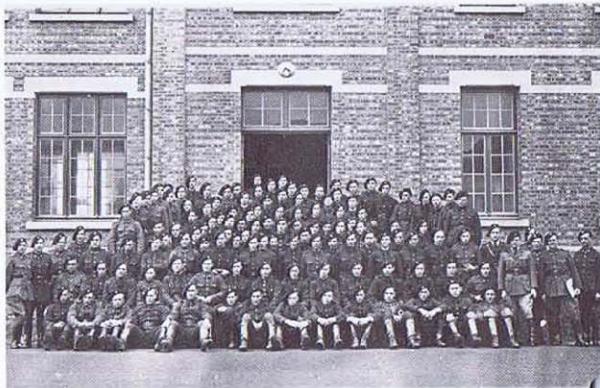


PHOTOS-SOUVENIRS

Les photographies ci-contre nous ont été envoyées par les personnes dont les noms figurent après la légende.



Les officiers du 1^{er} Chasseurs Ardennais, en captivité au camp d'Eichstätt, en Bavière. Photo prise en mars 1942.
(Mlle Descamps).



La 2^e Cie Fu, classe 1938, de l'échelon arrière du 1^{er} ChA à Flawinne.
Officiers: Lt Gillet, Cdt de Cie; Lt Bergleiz, Chef de Pon.
(Albert Gustin).



Une section de la compagnie indiquée ci-avant, avec son chef, le sergent Gustin... qui n'a pas changé beaucoup.
(Albert Gustin).

Le statut des sous-officiers

Le Syndicat national des sous-officiers appartenant à la Centrale générale des syndicats militaires s'est réuni à Bruges, le 22 novembre, avec ses responsables régionaux afin d'examiner le cahier des revendications 1981-1984 et de définir la participation des sous-officiers dans l'effort commun de redressement du pays.

Pour définir également les priorités à accorder aux différentes revendications ainsi que les moyens pour les faire aboutir.

À l'issue de ce congrès de travail, les responsables nationaux et régionaux ont présenté les motions suivantes:

Nous constatons:

- qu'à chaque mesure de restriction, les militaires en général et les sous-officiers en particulier sont la cible favorite du gouvernement;
- qu'à chaque mesure de revalorisation, les militaires sont les derniers à en bénéficier et toujours longtemps après les autres agents de l'Etat;
- que les avantages résultant de conventions inter-sectorielles ne sont jamais appliqués intégralement et ou en même temps que pour les autres agents de l'Etat.

Nous estimons qu'il doit être tenu compte des décisions gouvernementales qui ont déjà permis de récupérer plus de 5 milliards en appliquant les mesures ci-après:

- équivalence partielle des traitements avec les agents de l'Etat étalée sur trois ans;
- suppression totale des charges militaires, malgré le protocole d'accord;
- augmentation de la retenue pour l'assurance maladie;
- prélèvement dans la caisse veuves et orphelins;
- péréquation incomplète de la troisième tranche d'augmentation barémique;
- dévaluation des traitements par la non-application de la durée normale du travail.

Nous déclarons:

être d'accord de participer à l'effort commun de redressement du pays à condition qu'il soit équitablement réparti parmi tous les citoyens.

Nous exigeons cependant:

une révision rapide et complète de notre statut administratif, afin d'apporter une solution valable, tant pour le cadre de carrière que pour le cadre temporaire, sans oublier les statuts particuliers pour certaines catégories de personnel, et entre autres, les para cco, le personnel aérien des forces et le personnel navigant de la force navale.

L'éternel féminin ?...

Au risque de passer pour un affreux misogyne, je ne résiste pas à reproduire l'extrait ci-après, et sans commentaires, d'un roman tout neuf, «La main d'Abraham» de Guy Teisseire:

De cette époque date ma méfiance à l'égard du sexe féminin. J'ai compris que les femmes n'admettent jamais chez l'homme ces petites misères naturelles dont elles se sont assurées l'exclusivité. Elles seules ont droit aux maux de tête, aux évanouissements et aux vertiges. En revanche, elles sont toutes prêtes à venir vous câliner au fond du lit lorsque vous avez quarante degrés de fièvre et aucun désir d'un surcroît de chaleur. Elles n'aiment rien comme voir un homme rentrer chez lui ensanglanté après avoir été à demi haché par une voiture. Elles s'affairent à le couvrir de compresses imbibées de liquide brûlant alors que le seul liquide brûlant dont il rêve est un scotch bien tassé. Mais c'est une chose à laquelle il vaut mieux ne pas songer: jamais une femme n'offrira un verre d'alcool à un homme endommagé. A la limite, c'est elle qui le boira pour se remonter le moral. Après quoi elle épousera le malheureux en questions stupides sur les circonstances de l'accident dont elle rejettera sur lui toute la responsabilité. Puis, au lieu de le laisser dormir paisiblement, elle le harcèlera tard dans la nuit pour lui faire remplir toutes sortes d'imprimés d'assurance et de sécurité sociale...

COMMANDO



Tricotés en pure laine vierge 100% par le seul fournisseur agréé par le Ministère belge de la Défense, ces pull-overs sont renforcés aux épaules et aux coudes par des empiècements en polyester/coton. Fabriqués en Grande-Bretagne, modèle breveté N° UK/SC/3712C, BlackHorse International Trading Ltd (anciennement P.R.I. Supplies Co) est le seul fournisseur de ce pull-over de l'armée belge. CE CI EST LE VÉRITABLE PULL COMMANDO. MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS.

Ce "pull de laine" existe en tailles enfants et adultes dans les couleurs des différentes armes: vert kaki, vert foncé, bleu RAF, bleu marine. Les couleurs et les modèles suivants sont aussi vendus en tailles adultes: sable, noir et marron: col rond.

Bleu marine, sable et brun foncé: col en "V". Nous livrons aux unités militaires par quantité minimum de 100 pulls. Les commandes peuvent être adressées directement à BlackHorse International Trading Ltd. Toute commande des Forces armées belges stationnées en Allemagne de l'Ouest et en Belgique leur parviendra dans leurs quartiers. Pour les unités de FBA/SBD, le paiement est à effectuer par CMC/OCASC/CDSCA.

Les épaulettes sont fournies séparément à fixer par le client lui-même. Elles sont coupées dans un mélange très résistant de polyester et coton, tout comme les empiècements des coudes et des épaules, et se fixent facilement et rapidement à l'aide de velcro. Nous pouvons également fournir des brassards porte-stylo. Ils sont adaptables à chaque taille et peuvent être assortis aux pulls bleu marine, vert kaki, bleu RAF et CAMOUFLAGE.

Tailles	Tour de poitrine cm
enfants	
5-6 ans	66
7-9	71
10-12	76
adultes	
00	81
0	86
1	91
2	97
3	102
4	107
5	112
6	117

Pour les forces armées en Belgique. Taxes locales comprises.

a) Pulls col rond	Tailles adultes FB 639
b) Pull col "V"	Tailles adultes FB 658
c) Pulls col rond	Tailles enfants FB 433
d) Épaulettes	FB 35
e) Brassard porte-stylo	FB 100

Pour les forces armées belges en RFA. Paiement par CMC/OCASC/CDSCA. Exempt de taxes. La réduction CMC de 6% est incluse dans ces prix.

a) Pulls col rond	Tailles adultes FB 612
b) Pulls col "V"	Tailles adultes FB 658
c) Pulls col rond	Tailles enfants FB 400
d) Épaulettes	FB 23,5
e) Brassard porte-stylo	FB 96

Nous étudierons toute proposition de distribution locale.

Black Horse
International Trading Ltd



Church Lane, Pitsford,
Northampton NN6 9AJ
ENGLAND



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

REMISE DE COMMANDEMENT

Le jeudi 27 novembre à 18 h 30, le 1^{er} ChA rejoint du Camp Roi Albert.

Pris en charge par la clique de la Musique des Forces de l'intérieur à la place de l'Étang, il parcourait les rues Notre Dame de Grâce et de la Ploviette pour arriver rue Victor Libert où le Chef de Corps déposait une gerbe au monument aux morts de la ville de Marche.

Place de l'Étang, où la population marche avait été invitée le Lieutenant-Colonel Breveté d'Etat-Major Castermans s'adressa à ses Chasseurs Ardennais en ces termes :

Jeunes Chasseurs Ardennais qui nous avez rejoints il y a un peu plus de trois semaines.

Anciens Chasseurs Ardennais qui encadrez ce soir vos jeunes camarades.

Amis marchois qui bravez le froid en signe d'amitié pour les Chasseurs Ardennais.

Cette brève cérémonie a un double but :

— d'une part, fleurir le monument élevé par la ville de Marche à ceux qui se sont sacrifiés pour leurs libertés ;

— d'autre part, présenter le drapeau du Régiment aux jeunes recrues comme le veut chez nous la tradition.

Messieurs, à quelques mètres de nous s'élevaient jadis d'imposantes fortifications de pierre (dont les derniers ont disparu tout récemment...) et qui avaient pour but de protéger les Marchois des attaques de ceux qui en voulaient à leurs libertés.

Ces menaces ont beaucoup changé au cours des siècles et vous savez maintenant que les Marchois, comme les autres Belges, ne sont plus menacés par les communes, les provinces et les États voisins...

Notre histoire récente a cependant encore connu deux tragédies.

Celle de 1914-18 tout d'abord. La Belgique était neutre. Un puissant empire voisin imagina qu'il pouvait impunément violer notre neutralité pour atteindre plus facilement la France. Mal lui en prit ! Notre Roi Albert I^{er} repoussa l'ultimatum et notre Armée se battit ! Elle fit si bien que nos Alliés eurent le temps de se ressaisir, de s'organiser et de résister.

Je vous l'affirme : l'Armée belge de 1914 a sauvé Paris ! Sa gloire fut telle à cette époque que des voix très sérieuses se firent entendre jusqu'aux États-Unis pour suggérer que désormais, dans toutes les réunions internationales la préséance et la place d'honneur soient données aux délégués de la Belgique.

Un des plus glorieux Régiments d'Infanterie de cette époque était le 10^{ème} de Ligne. 1500 de ses membres (le double de notre effectif actuel) donnèrent leur vie au cours de cette campagne. Cinq citations récompensèrent le Régiment et vinrent s'inscrire sur son drapeau.

C'est par arrêté royal en 1933 que ce prestigieux 10^{ème} de Ligne changea de nom et s'appela Régiment de Chasseurs Ardennais.

Vint la deuxième tragédie. Un régime fasciste, infâme et tortionnaire nous attaqua le 10 mai 1940 sans déclaration de guerre ! Aux côtés de ses Alliés, notre Armée se battit. Pendant dix-huit jours, toujours à la pointe du combat, appelés à la rescousse chaque fois que la situation devenait désespérée, les déjà légendaires bérts virent l'admiration de tous, et même des Français et des Britanniques, ... et même des Allemands qui durent reconnaître que c'est face aux unités de Chasseurs Ardennais qu'ils eurent le plus de pertes. Des centaines de Chasseurs Ardennais tombèrent et trois nouvelles citations vinrent souligner leur héroïsme : Ardennes, Vinkt, la Dendre 1940.

Ce glorieux, ce prestigieux drapeau, porteur des huit citations gagnées par nos anciens, vous allez le voir dans quelques instants. Je suis sûr que, malgré votre très jeune âge, malgré l'extrême confort dans lequel la

vie moderne nous baigne, vous saurez voir en lui tout ce qu'il représente : non seulement tous les devoirs et toutes les souffrances du passé, mais aussi tout l'honneur présent de notre Régiment. Oubrez les citations et ses tourterelles, notre drapeau porte aussi la Croix de Guerre Française avec pâlme. Il y a deux ans à peine, il s'inclinait devant notre Roi Baudouin qui s'arrêtait devant lui et le saluait.

Messieurs les jeunes Chasseurs Ardennais, Messieurs les anciens, chers amis Marchois, voici le drapeau du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

La prise d'armes du lendemain après-midi était présidée par le général-major Liebens, commandant la 1^{re} Division.

Dans sa dernière allocution, le lieutenant-colonel BEM Castermans remercia les autorités militaires et civiles présentes parmi lesquelles on remarquait :

Le colonel Breveté d'Etat-Major Dupont, commandant la 7^{me} Brigade d'infanterie Blindée, le colonel BEM Raes, ancien commandant de la 7^{me} Bde Inf. Bl., les colonels : Administrateur Militaire Début Ravignon, BEM Bats, BEM Detrembleur, Ir Velghe, BEM Delliège, BEM Habran, BEM Verhelst, BEM Genotte, le lieutenant-colonel Chasseur, les anciens Chefs de Corps du 1^{er} ChA (colonels BEM Godet, Elogne, Stenuit, BEM Magon, BEM Chabctier et le lieutenant-colonel Lefebvre). Les Chefs de Corps des 2, 3, 4, 5, 6 ChA et 20 A. Les Chefs de Corps des unités amies. M. le Député André Collard, M. l'Échevin Dourt, M. le Conseiller Seleck, M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et les vice-présidents nationaux Jean Goffart et Marcel Leuris. M. Jacques Garain, président de la Fraternelle Patton, 11^{me} Bataillon de Fusiliers. M. le Capitaine des Pompiers Dachy, M. le Commissaire de Police Antoine.

Les présidents des sections de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et des Associations Patriotiques du Grand Marche avec leur porte-drapeau, etc...

Le Chef de Corps s'adressa ensuite une dernière fois à ses Chasseurs Ardennais en retraçant le bilan des deux dernières années écoulées ; les remercia du travail accompli sous son commandement et leur demanda de reporter sur son successeur, le lieutenant-colonel Breveté d'Etat-Major Maurice Dieu, toute la confiance qu'ils lui ont témoignée tout au long de ses 25 mois de commandement.

Après avoir une dernière fois passé son Régiment en revue et embrassé le drapeau qui lui avait été confié, le lieutenant-colonel BEM Castermans remit le stick de commandement au commandant en second, le major Lucien Haas. Ce dernier demanda ensuite au colonel Breveté d'Etat-Major Dupont (comd 7^{me} Bde Inf. Bl.) de bien vouloir procéder à la reconnaissance du nouveau Chef de Corps.

Après avoir été reconnu, celui-ci reçut le stick des mains du major Haas et défila pour la première fois à la tête de son Régiment.

Un vin d'honneur et un lunch clôturèrent la cérémonie de passation de commandement.



La reconnaissance du nouveau Chef de Corps par le Colonel BEM Dupont, commandant la 7^{me} Brigade.

La première adresse du nouveau Chef de Corps du 1^{er} ChA

Officiers, sous-officiers, caporaux-chefs, caporaux et Chasseurs Ardennais, en cette première occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous, je vous exprimerai ma fierté de commander notre prestigieux Régiment.

Nos anciens ont forgé la réputation du Régiment, dès sa création et ensuite au combat, sur le respect d'une valeur militaire fondamentale : l'exécution impeccable des missions et des tâches. C'est sur cette valeur que s'appuie notre tradition.

Comme l'ont fait mes prédécesseurs, maintenir cette valeur, malgré les changements profonds qui caractérisent notre société et se reflètent dans nos règlements, sera l'objectif principal de mon commandement.

Sous la direction du lieutenant-colonel Breveté d'Etat-Major Castermans, vous avez donné au Régiment une réputation enviable ; je compte sur la même confiance et la même collaboration que vous avez accordée à mon prédécesseur pour poursuivre nos efforts dans la réalisation d'une efficacité élevée malgré les restrictions qui limitent nos moyens.

C'est, en effet, dans les périodes difficiles que nous pouvons comprendre la signification de notre devise : RESISTE ET MORDS.



La remise du stick de commandement.



Sous la neige, le lieutenant-colonel BEM Dieu, à la tête du 1^{er} Chasseurs Ardennais.



Revue des troupes par le général-major Liebens, commandant la 1^{re} Division.

Le 23 octobre, la messe traditionnellement dédiée à St-Hubert a été célébrée en l'Eglise St-Remacle à Marche.

L'aumônier Joseph Denne officiait parmi les Chasseurs Ardennais du 1^{er} Régiment, les anciens de la Section de Marche et la population marchoise.

L'office religieux était célébré à la mémoire des Chasseurs Ardennais et des membres des familles de Chasseurs Ardennais décédés depuis la St-Hubert 1978 (aumônier Stas, caporal Clausse, caporal Charles, soldat Flament, soldat Donhe, soldat Seltkaerts, Sandra Saiselet et Martine Galderoux) et a vu une prestation magistrale de la chorale de Marche, des sonneurs de cor de la Musique des Forces de l'Intérieur et de l'organiste de St-Remacle.

Le lendemain, sous une pluie qui n'a pas voulu cesser de tomber et par un froid «troibérien» (la moitié de «sibérien») le bataillon a pris les armes et a disputé diverses compétitions sportives.

Au cours de la parade, le Chef de Corps a reçu le serment des sous-lieutenants Descamps, Gruterling et Delcroix ainsi que celui des sergents Wery et Pierret.

Il fut ensuite procédé à la reconnaissance du lieutenant Crepin et des officiers qui venaient de prêter serment.

La Croix de Chevalier de l'ordre de la Couronne fut remise à l'adjudant-chef Fievot, la Médaille d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Galderoux, la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1^{er} sergent Lejeune et la Décoration Militaire de 2^e classe au 1^{er} sergent Thiry et au caporal Lemmens.

Les compétitions sportives comprenaient :

Traction à la corde (10 hommes par compagnie), radio (3 hommes par compagnie) : au signal, monter la radio le plus vite possible en passant par la tourelle du M 75 et appeler Quebec sur la fréquence donnée.

Poieaux (3 hommes par compagnie) : grimper au pylône, décrocher 5 pièces de la tenue NBC. Un des trois hommes devait avoir revêtu la tenue. Jeepcana (2 hommes par compagnie) : le parcours était matérialisé par des bouteilles et des obstacles.

Cavaliers (4 hommes par compagnie) : le cheval (2 hommes) et le cavalier avaient les yeux bandés et étaient guidés par radio par le quatrième homme.

Armement : un sac contenant GP, mitrailleuse, mitrailleuse, FM, fusil et pistolet LF à remonter par chaque tireur désigné en un minimum de temps.

Relais (10 hommes par compagnie).

Tir (1 homme par compagnie) : 5 ballonnets à abattre avec des carabines à plomb.

Rica : (Rien d'impossible aux Chasseurs Ardennais). Répondre en un minimum de temps à une série de questions les plus inattendues.

— Qui commandait la 1^{re} Cie du 1 ChA en mai 1940, et la 2^e compagnie ?

— Apportez une carte d'identité portant la mention : profession «Chasseur Ardennais».

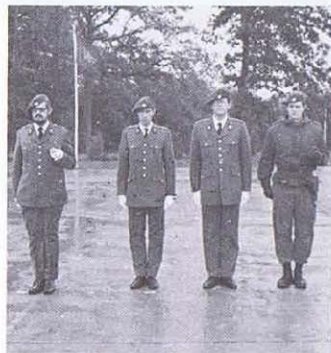
— Qui habite au 69 rue des Martyrs à Herve et quel est son lien avec le 1 ChA ? Etc., etc.

Le classement final vit la compagnie Etat-Major et Services remporter le Challenge St-Hubert, et la 1^{re} Cie remportait pour la sixième fois consécutive le Trophée du Recrutement de la Fraternelle.

Le 1ChA a fêté la St-Hubert



Remise de distinction honorifiques: Adjt-chef Fievot; Adjt Galderoux; 1 Sgt Lejeune.



Reconnaissance par le Chef de Corps du Lt Crépin et des S-Lts venant de prêter serment.



Remise des prix.



Jeepkana.



Remise du trophée du recrutement de la Fraternelle.



Arthur dans le «brol».



Les cavaliers.

REPARTITION DES MEMBRES DE NOTRE SECTION EN FIN D'ANNEE SOCIALE

1 Cie	218
3 Cie	122
2 Cie	90
EMS	78
+	930 anciens du 1 ChA
Total	1.438 au 31 octobre 1980

AU FIL DES JOURS...

Le 31 août 1967, le colonel C.R. Delogne, Chef de Corps du 1 ChA à cette époque, les commandants Mommen et Gohy, l'adjudant-Chef Motte et l'adjudant Leuris, réunis en assemblée dans le bureau du Chef de Corps, décidèrent de reformer l'ancienne Section A.O. (Allemagne Occupée) et de lui donner une nouvelle dénomination «Section 1 ChA».

Sous cette impulsion nouvelle et petit à petit, puis... en flèche, cette nouvelle Section 1 ChA devint prospère... très prospère.

Mais depuis la création en 1967, les délégués recruteurs ont chargé à plusieurs reprises pour cause de mutation d'office, pour raison de famille ou de santé.

Leurs successeurs qui ont bien voulu reprendre le flambeau se sont tous montrés à la hauteur en accomplissant cette tâche bénévole et combien ingrate. En effet, les résultats cités ci-dessus ainsi que ceux des années précédentes démontrent bien le travail acharné fourni par nos braves délégués des compagnies pour l'honneur, le renom et la réputation de notre Fraternelle.

Le seul restant «à bord» depuis le 31 août 1967 est votre serviteur.

Notre dernier Congrès National à Athus m'a promu au rang de vice-président national. Je ne saurais comment remercier nos dirigeants, mes aînés, pour l'honneur qui m'a été fait ainsi que pour la confiance qu'ils me témoignent ainsi en me «casant» dans leur coude-à-coude des administrateurs du Conseil d'Administration.

Je continuerai à assumer mes fonctions de secrétaire-trésorier de notre Section, aidé par ma femme qui, bien souvent, fait office de secrétaire.

Je tiens à ce que chacun sache que je suis toujours à sa disposition pour tout renseignement qu'il désirerait et pour l'aide que je pourrais, dans la limite de mes possibilités, lui accorder.

Je profite de l'occasion pour adresser mes très vifs remerciements à tous ceux qui œuvrent avec moi (mes compagnons de route) : Claude, Daniel, Arthur, André et Henri, notre dévoué porte-drapeau qui ne rate aucune sortie. Je n'oublie pas non plus tous nos fidèles membres (anciens du 1 ChA) qui «résistant et mordant» restent très attachés à notre Fraternelle. Encore un grand merci pour votre fidélité et votre attachement aux Béréts Verts.

M. Leuris.

NOMINATIONS

- Au grade de colonel : le lieutenant-colonel BEM J.M. Castermans.
- Au grade de lieutenant : les sous-lieutenants Asselman, Crépin et Genon.
- Au grade de sous-lieutenant : l'adjudant commissionné Bruwier.
- Au grade d'adjudant-chef : l'adjudant Goffin.
- Au grade d'adjudant : les 1 sgt maj. Charlot, Beyers et Vandeplassche.
- Au grade de 1^{er} sergent : les sergents Crébeck et Robette.
- Au grade de sergent : les sergents commissionnés Humblert, Davé, Michot, Defrance, Abrassart, Baudesson.

COMMISSIONNEMENTS

- Au grade de sous-lieutenant : les cor. d'Allemagne, Delcroix, Deschamps, Fustin, Gruterling et l'adjt Loutsch.
- Au grade de caporal : Nadin.

PASSAGES

- Le lieutenant Van Den Meersche à l'EM et Cie OG 7 Bde Inf. BI.
- Le sgt maj Doyen au CE Cdo.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1^{er} sgt Lejeune.

CHEVRONS D'ANCIENNETE

- Un deuxième chevron a été décerné aux 1 sgt Bertrand Deruyver et Dessy.
- Un premier chevron aux caporaux Houssiaux et Tas et au soldat Maenhout.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

- L'insigne de bon chauffeur a été octroyé aux soldats Reumont et Dandois.

ACTES DE PROBITE

- Le caporal Evrard (Cie EMS) a trouvé une bague en or dans le véhicule «Radio Rx mobile». Il l'a remise au secrétaire.
- Une montre-bracelet à Quartz automatique a été trouvée par l'adjudant Geurten dans le bloc célibataires.

Toutes nos félicitations pour ce beau geste.

NAISSANCES

- Peter chez le caporal-chef et Madame Hilgers.
- Emmanuel chez Monsieur et Madame Collard-Leuris.

IN MEMORIAM

Nous avons eu à déplorer le décès accidentel de Madame et Angélique Muschebroeck.

Nous adressons à la famille l'expression de nos condoléances sincères et émues.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Décès

- Auguste Hansen (71) de Nobressart, ancien du 1^{er} ChA.
- Karl Belbecq (68) de Stockem, ancien de la Musique des Ch. Ard.
- Fernand Lambert (71), carcassier à Arlon, ancien de la 4^e Cie du 4 ChA.
- René Friob (59) d'Arlon, adjudant e.r., ancien du Bon Noto.
- Marcel Noël de Mirwart, militaire de carrière à l'E.I.
- M. et Mme. René Frieres d'Arlon ont perdu leur fils au cours d'un accident de la circulation à Messancy.
- Joseph Muller, de Stockem, 69 ans, campagne de 1940 à la 7^e Cie du 4^e ChA.
- Florent Maringer de Sampont, 70 ans, en 1940 sergent à la 1^{re} Cie du ChA.

Bonnes nouvelles

- L'adjudant Siravea a reçu la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne.
- Guy Mehlen, membre adhérent, a été nommé à celle de Mlle Agnès Kirsch de Hondelange.
- L'adjudant Roger Rimbaud compte avec Sébastien son deuxième petit-fils au foyer de sa fille Marine et de Jean-Marie.

Dans la section

Comme nous le disions d'autre part, nous avons participé à l'exposition «Arlon, cité militaire». Le président remercie tous ceux qui l'ont aidé en lui prêtant des objets ou en l'aidant à construire le stand.

Nous faisons partie, comme dit ailleurs, de ceux qui fêtèrent le 35^e anniversaire.

Il y eut aussi la participation à la visite royale à Biourges, aux cérémonies de Virk, de Courtrai, aux Te Deum du 21 juillet et du 15 novembre, à l'anniversaire de la libération d'Arlon, à l'hommage aux victimes de la Gestapo de la Gaichet, des 4 vents et du Bois de Stockem.

Bilan 1980

Il est apparu, lors de la dernière réunion de comité que la caisse se portait très bien malgré des frais importants causés par nos différents déplacements, notre participation à l'exposition et le versement d'une somme de 3.000 F au soutien du bulletin.

C'est ce qui a été révélé par les comptes de notre ami Fernand Crochet et de rapport du vérificateur, Charles Grimmonster.

Les nouvelles listes établies par notre secrétaire, Alphonse Collette, nous permettent de constater que nous atteignons 580 membres, soit une nette augmentation et cela malgré, hélas, une quinzaine de décès.

Prévisions pour 1981

En 1981, nous envisageons un jumelage-parrainage avec le 4 Ch. Ard. Nous en reparlerons.

L'excursion des 13 et 14 juin affiche complet et une quinzaine de camarades sort en réserve.

Le départ se fera à 7 h 30, Place Léopold. Par Nancy nous gagnerons St-Dié, ville jumelée avec Arlon, où nous serons reçus vers midi par le Maire. Un casse-croûte sera improvisé dans la même ville, afin de ne pas perdre de temps. On peut l'emporter ou le trouver dans une cafeteria prévue à cet effet.

Après ce sera la Route du Vin, avec tout ce que cela peut permettre de supposer. Il y aura le Haut Koenigsbourg, Riquewihr (?), Kaisersberg etc.

Nous aurons le repas du soir, le logement et le petit déjeuner à l'Hôtel à 2 étoiles des Vallées à la Bresse.

Le dimanche, le retour se fera par la Route des Crêpes, le Henneck, la Schlucht, le Bonhomme et Ste-Marie-aux-Mines où nous aurons le repas de midi.

Si le temps le permet, nous visiterons les vestiges du camp d'extermination du Struthof avant de revenir à Arlon par Bocarât, Luréville, Nancy et Luxembourg.

Tout ceci est fort agréable. Ce qui l'est moins c'est que le prix du pétrole nous oblige à porter le prix du voyage à 2.100 F par personne en chambre double et 2.300 F en chambre individuelle, à verser pour le 15 mars au ccp 000-09808-49-82 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section d'Arlon.

Ce prix comprend le voyage en car, les repas du soir et du matin à la Bresse, le logement et le repas du dimanche midi. Evidemment, les boissons ne sont pas comprises.

Notre trésorier, qui est si gentil, envisage, s'il y a un reliquat, d'offrir un bon verre (ou plusieurs) au cours de la randonnée.

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE - SELANGE

Décès

Le 5 septembre, nous apprenions la décès, suite à une crise cardiaque, de notre ami Léon Kirsch de Turpange. Ancien du 1^{er} Rgt, de Chasseurs Ardennais en mai 1940, il fut quelques mois prisonnier de guerre en Allemagne. Il était âgé de 66 ans. Une très nombreuse délégation des anciens, en béret vert et avec drapeaux, lui a rendu un dernier hommage. Une délégation de sous-officiers du régiment des Guidés était aussi présente. Nous présentons à sa veuve et à son fils, militaire de carrière, nos plus vives condoléances.

Banquet-Choucroute

Pour indisponibilité du local, le «souper-choucroute-traditionnel de Sélange n'a pu avoir lieu en novembre. Cette «super-choucroute» aura lieu cette année à Aubange le samedi 31 janvier dans les nouveaux locaux du restaurant de la douane, cadre magnifique et très accessible par l'autoroute. Le comité met tout en œuvre pour que la réussite soit complète avec l'ambiance de toujours. Le nombre de places étant limité, il est vivement conseillé de réserver dès que vous serez en possession de l'invitation.

L'excursion annuelle

Malgré les deux cars retenus pour notre excursion annuelle, nous n'avons malheureusement pas pu accepter les retardataires qui ont essayé de s'inscrire après le délai fixé. Pour ce dimanche 31 août, il ne nous fut pas possible de trouver un car supplémentaire. Nous le regrettons bien et il faut en retenir qu'il n'est jamais trop tôt pour s'inscrire à une organisation «Chasseurs Ardennais». Les participants garderont un très bon souvenir de cette journée, depuis la promenade malinale au parc de Mondori, la visite de Sierck-les-Bains et le remarquable banquet au restaurant «Le Malborough» à Mandreben. Banquet suivi d'une partie dansante qui au gré de beaucoup fut trop brève. Le retour par Trèves et l'arrêt à la foire de Luxembourg terminèrent une randonnée pas trop longue, mais pleine d'ambiance faite de chants, de danses et de patines hivernales savoureuses à souhait. Rendez-vous à l'excursion 1981.

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SUR-SÛRE

Mariage...

de Mlle Gaby Petit de Morhet (gare), fille de M et Mme Denis Petit-Pierre.

Nous présentons aux heureux parents nos chaleureuses félicitations, et longue vie de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

Décès

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris les décès suivants: Mme Maria Paulus de Bastogne, la comtesse Grégoire de Isle-la-Hesse, M Jean-Baptiste Philippart de Bastogne.

Un oubli bien involontaire nous oblige aujourd'hui à faire une rectification au sujet d'un décès, celui de notre membre effectif Adelin Gaudron, décédé en février dernier et qui n'avait pas été publié dans le bulletin. Nous nous en excusons auprès de sa chère épouse et de toute la famille.

Divers

Nous venons d'apprendre que notre sympathique et dévoué secrétaire national vient d'être l'heureux grand-papa d'un beau garçon. C'est notre grand ami François Guioit et à toute la famille, nos plus sincères et cordiales félicitations, et aux jeunes parents bonne et fructueuse continuation...??

Je signale également l'accident survenu à notre membre protecteur M André Mouton, bourgmestre de la commune de Vaux-sur-Sûre. Accident de voiture qui pouvait être encore beaucoup plus grave que prévu. Il s'en tire heureusement sans trop de mal, avec comme bien quelques jours d'hospitalisation. Il est maintenant sur la voie de la guérison. La Fraternelle des Chasseurs Ardennais lui souhaite un rapide et complet rétablissement.

Je m'en voudrais de ne pas signaler les dons reçus spontanément de la part de certains membres. Un merci bien spécial aux donateurs de Remienne, Sibrat et Chenogne pour leur générosité: qu'ils soient remerciés tous chaleureusement et sincèrement.

Pour la question des membres, nous restons plus ou moins au statu-quo en rapport de l'année écoulée. N'oublions pas que nous prenons sérieusement de l'âge, et par la même occasion, je fais un urgent appel aux jeunes, c'est-à-dire aux adhérents, pour reprendre le relèvement au sein de la Fraternelle. En quelques minutes, je fais part du décès de notre camarade Jules Collard de Chenogne, décédé le 25-11-80. A la famille éplorée, nous présentons nos plus sincères condoléances et prenons une part active à ce deuil si cruel.

L.N.L.

BERTRIX — PALISEUL

Cartes de membres

Tous les délégués locaux ont pris à charge d'encaisser la cotisation pour 1981. A Bertrix, les quartiers seront prospectés par un membre du comité. Il est à souhaiter que chaque affilié sera à nouveau fidèle et un appel est fait aux militants et anciens militants des régiments de Chasseurs Ardennais de ces dernières années. Réunion fructueuse qui donne à la Fraternelle son vrai visage de fidélité, de cohésion et de force, telle la devise des anciens «Résiste et mords».

Délégués locaux

BERTRIX :

- Ed. Kleis, président, Grand-Place 22, 6800 Bertrix, tél. (061) 41 13 69.
- Paul Didier, 1^{er} vice-président, cité Croix Jarbau 16, 6800 Bertrix, tél. (061) 41 25 25.
- Albert Hartert, 2^e vice-président, rue du Gibet 50, 6800 Bertrix.

HERBEUMONT :

- Emile Colson, secrétaire trésorier, rue Champs Simy 275B, 6803 Herbeumont, tél. (061) 41 10 76.

ORGE :

- Marcel Lebas, président A.C., rue du Briga 29A, 6801 Orge, tél. (061) 41 17 02.

ST.-MEDARD :

- Edgard Guebels, Grand rue 5, 6802 St.-Médard, tél. (061) 41 14 71.

CUGNON-MORTEHAN :

- Albert Labbé, rue de la Chapelle 43, 6804 Cugnon, tél. (061) 41 16 01.

PALISEUL :

- Edgard Galloy, rue de Framont 27, 6850 Paliseul, tél. (061) 53 33 88.

ASSENOIS-OFFANGNE :

- Marcel Warin, Blanche Creille, 6855 Offangne.

OCHAMPS :

- André Gelinvaux, rue des Combattants, 6604 Ochamps, tél. (061) 22 40 07.

NOLLEVAUX :

- Albert Dupuis, 6351 Nolevaux.

Porte-drapeau de la section de Bertrix: — Joseph Giltiere, rue du Culot 10, 6800 Bertrix, tél. (061) 41 21 70.

Assemblée générale 1981

Elle aura lieu à Paliseul, le samedi 28 mars.

Cette décision, qui bouevoie une tradition établie depuis dix ans, a été prise par le comité, après consultation de bon nombre de membres effectifs.

Nos retrouvailles se dérouleront suivant un programme rénové qui leur conférera, dans la partie officielle, un caractère particulier de solennité.

En voici un aperçu:

- 10 h 30: grand-messe célébrée en l'église de Paliseul, pour les victimes des deux guerres, avec la participation de l'Harmonie royale Caecilia et de la Chorale paroissiale de Paliseul.
- A l'issue de l'office, cortège vers le monument aux morts.
- Dans les magnifiques salles de la Maison Paul Verlaine: — vin d'honneur offert à tous les participants; — banquet réservé à ceux qui auront versé leur quote-part en temps opportun; — l'après-midi se poursuivra par une sauterie qu'animera l'Orchestre Oberbayern de l'Harmonie de Paliseul.

Le comité prendra toutes les dispositions nécessaires pour que chacun emporte le meilleur souvenir des quelques heures passées à Paliseul, le samedi 28 mars.

Une invitation personnelle, avec programme détaillé et bulletin d'inscription, vous sera adressée au début de février.

Congrès national

Congrès et l'Assemblée générale se tiendront à Cirey le dimanche 26 avril 1981.

Tous les Chasseurs Ardennais et leurs épouses sont conviés à cette belle manifestation. De plus amples renseignements dans le prochain bulletin.

Ingratitude

Pour l'exercice 1979-80, nous avions accueilli des nouveaux membres qui sollicitaient le statut et la rente du mobilisé: après avoir obtenu satisfaction grâce au travail de la Fraternelle... ces ingrats refusent à présent de payer leur cotisation pour 1981... nous leur disons... **Merçi.**

Perdue et retrouvée

L'épouse du secrétaire Emile Colson avait perdu sa montre-bracelet, souvenir de famille, au cours des cérémonies de passation de commandement au 1 ChA, à Marche-en-Famenne, le 28 novembre. Heureusement, l'objet a été retrouvé le 1^{er} décembre.

La personne qui l'a remis n'ayant pas fait connaître son identité, M. et Mme Colson tiennent à la remercier très vivement par la voie de ce bulletin.

Décès

La mort a ce nouveau frappé notre régionale. Le 25-11-1980, notre camarade Antoine Engelmann est décédé à Ochamps dans sa 68^e année.

À Paliseul, le 23-11-1980, Lucien Grosvarlet, âgé de 65 ans. Mobilisé en 1939, il fit la Campagne des 18 jours au 4 ChA (2 Cie) et vécut les cinq années de captivité au Stalag VIII A (Magdebourg).

Il fut cité à l'ordre du jour de son régiment, avec attribution d'un «Lion de Belgique»; à zposer sur le ruban de la Médaille commémorative 1940-1945 pour «Le 26 mai 1940, au cours de la bataille de la Lys, s'est distingué, par son courage et sa ténacité, dans la défense opiniâtre de son flot de résistance».

Le drapeau de la section, entouré d'une délégation de bérets verts, a participé aux funérailles de nos deux frères d'armes regrettés.

Et aussi, l'abbé Henri Leseremier, Chasseur ardennais, PG, curé de Nolevaux (Paisel), décédé le 4-12-1980 dans sa 69^e année.

Aux familles dans à peine nous présentons à nouveau nos condoléances les plus sincères.

BRABANT

Rectification

En tête de la dernière circulaire, il fallait lire 3^e et 4^e trimestres au lieu de 2^e et 3^e trimestres.

Le bal de la hure 1981

Il aura lieu le samedi 7 mars à 20 h 30, au Club Prince Baudouin, Quartier Fleine Elisabeth, à Evre. C'est la 3^e édition en cet endroit et aussi une invitation amicale à tous.

Assemblée générale

Au cours de son assemblée générale du 14.12.1980, sur laquelle nous reviendrons dans notre prochain numéro, les décisions suivantes ont notamment été prises:

COMITE

- Le major e.r. Roger Reumont est nommé second vice-président;
- Eugène Wauters est nommé secrétaire;
- Alfred Vaerhewijk, porte-drapeau adjoint;
- Robert Deghels et Jean Ledoux, commissaires.

COTISATIONS

Le montant des cotisations minima a été porté à 175 F pour les membres effectifs, adhérents et honoraires, et à 225 F pour les membres protecteurs. Ce, dès l'exercice social 1980-1981.

Encore une belle brochette d'activités pendant ce 4^e trimestre

Le samedi 18 octobre, à l'invitation de M. Carlos Beka, président de la Fraternelle du 10^e Rgt de Ligne 1914-1913, la section était représentée par une délégation conduite par le président Gustin à l'hommage aux morts du régiment tombés lors de la reprise à l'ennemi du village de Kortemark, le 18 octobre 1918.

Des fleurs ont été déposées à la plaque commémorative à la fois cette victoire et les pertes des héros de l'action.

MM. Lambrecht, van Henis et Dufreyn, respectivement bourgmestre et échevins de Kortemark, étaient présents à cette cérémonie intime; ils en furent chaleureusement remerciés par le président Beka. Un projet un peu plus ambitieux fut ébauché pour l'année prochaine. Le major Pastiaux (85 ans), ancien du régiment et Chasseur Ardennais de 1940, fut bien triste de ne pouvoir nous accompagner pour la circonstance, une vieille arthrose s'étant malencontreusement manifestée ce jour-là. Nous espérons qu'il l'a maîtrisée depuis lors et qu'il aura bon pied bon œil pour le 18 octobre 1981 qui tombera un dimanche.

Le dimanche 26 octobre, jour anniversaire d'une vieille coutume, une délégation avec drapeaux: 10^e Rgt de Ligne, section et sous-section de Molenbeek, était présente à une messe célébrée en l'église Sainte-Suzanne, av. Laminis, à l'intention des membres défunts de la section des A.C. de l'U.F.A.C. de Schaerbeek.

Le jeudi 30 octobre, à l'occasion de la Journée de la Force terrestre, une délégation de dix-sept membres anciens Chasseurs Ardennais, conduite par le président Gustin, était présente à la Colonne du Congrès avec ses drapeaux.

C'est François Guioit, secrétaire national, qui déposa la couronne de fleurs en hommage au Soldat inconnu symbolisant les morts, héros des deux guerres. (NDLR: Le président national était souffrant).

Le samedi 1^{er} novembre (Toussaint), répondant à l'invitation des autorités communales de Schaerbeek, une délégation avec drapeaux conduite par le président Gustin a rendu hommage aux morts des deux guerres par des dépôts de fleurs et recueillement devant les nombreux mémoriaux patriotiques situés sur le territoire de la commune.

Le lundi 10 novembre, à la demande du Commandant du 3^e ChA de Vielsalm qui fournissait les détachements d'honneur lors de la visite du Roi et de la Reine au Parlement, commémorant le 150^e anniversaire de sa création, une délégation de douze membres anciens ChA, avec nos trois drapeaux, était présente, conduite par le secrétaire Roger Reumont.

Le mardi 11 novembre, 62^e anniversaire de la commémoration de l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale (huit millions de victimes mais l'on fit «mieux» pendant la seconde avec quarante millions), un groupe d'anciens Chasseurs Ardennais, conduit par le président de la section, s'était donné rendez-vous devant la tombe du Soldat inconnu pour participer à cette manifestation de reconnaissance nationale.

Nous félicitons ici ceux qui ont fait l'effort du déplacement en souhaitant que leur exemple engendrera encore une plus nombreuse participation l'an prochain; notre effectif potentiel le permet largement.

Le samedi 15 novembre, le vice-président Leroux a conduit une délégation de la section, toujours avec nos drapeaux, pour assister au Te Deum chanté en la cathédrale St-Michel, à l'occasion de la fête de la Dynastie.

Faire-part

Décès parmi nos membres: Kameil Cleemput, membre effectif, à Lebbeke (prévenu par retour de nos envois); Armand Debaere, membre effectif, à Koekelberg le 4 novembre. Une délégation avec drapeau était présente à ces obsèques.

Nous réitérons nos cordiales condoléances aux familles endeuillées.

D'un baptême à la sous-section de Molenbeek.

Usé jusqu'à la corde par un long et loyal service, le drapeau de la sous-section devait être remplacé, et son président Prosper Soverants l'annonçait «discrettement» qui voulait l'entendre et en particulier lors de nos réunions de comité.

Cette situation finit par émouvoir le Lt-Col. (rés.) Francis Debrux, membre de notre comité, qui permit de s'intéresser au problème que posait l'acquisition de ce coûteux objet. Mais le temps passait et le camarade Prosper grondait, toujours «discrettement», son impatience lorsque lors de la réunion du 14 octobre arriva Francis Debrux - 1/4 d'heure de retard dûment justifié sur l'horaire - porteur d'un drapeau flamant neuf. Le camarade Prosper en resta cette fois tout rond de contentement et chacun voulu palper l'état et les broderies de l'emblème...

Ans, si bien accueilli, il méritait bien une bénédiction.

Ce fut fait à l'occasion d'une messe célébrée, le 9 novembre en l'église St-Remi à Molenbeek, à la mémoire des militaires et civils morts pour la patrie au cours des deux guerres, en présence d'une douzaine d'anciens Chasseurs Ardennais. Le parrain est naturellement le généreux donateur Francis Debrux et la marraine Mme Gilbert François. Pour le porter, en toute occasion, on ne peut trouver plus dévoué que le camarade Edmond Giboux.

Noël et Nouvel An

Nous terminons ce bil et en adressant à tous nos membres et leurs familles nos meilleurs vœux de la part du Comité pour une joyeuse fin d'année, une tonne santé et le plaisir de vivre l'an qui vient.

BOUILLON

31-8-80

Le C.A. de notre régional s'est réuni.

A l'ordre du jour, projet pour les activités de 1981. Une nouvelle réunion aura lieu le 14-12 pour décisions.

Excursion

Le samedi 6-9-80, par une journée ensoleillée, la fraternelle a organisé sa seconde excursion annuelle.

Deux cars remplis, et il a fallu refuser des membres.

La visite de l'ouvrage du Hachenberg, ce géant de la ligne Maginot qui étend ses galeries, telles des tentacules, à plus de 10 km sous 160 hectares de forêts et de taillis, a fait une grande impression.

Oui, avec l'historien Roger Beige, «On a livré la ligne Maginot».

Décès

Louis Grosvarlet, de Paliseul, membre de notre régionale, est décédé le 19-10-80 à l'âge de 66 ans.

Environ quarante bérets verts l'ont accompagné à sa dernière demeure.

La fraternelle réitére à sa famille ses très sincères condoléances.

Centenaire

Fin octobre, M. René Brasseur de Noirefontaine, père de Mme Vve Chalot et de Mme Vve Poncin, membres honoraires de la régionale, avait été fêté par l'administration communale de Bouillon et le comité des fêtes de Noirefontaine à l'occasion de son centième anniversaire. Nous lui avons envoyé un télégramme de sympathie.

Il est décédé le 5 novembre, et les membres du bureau ont rendu visite à Mme Vve Chalot pour lui exprimer les condoléances émues de la régionale. Mme Chalot continue à assurer, depuis le décès de son mari, notre premier secrétaire, l'expédition du bulletin de la fraternelle. Nous lui réitérons notre affectueuse sympathie ainsi que notre reconnaissance pour son dévouement à la régionale.

Hyménee

M. Jean-Marc Mahin, fils de notre dévoué délégué de la section de Belleaux, a épousé le 7 novembre 1980, Mlle Chantal Warnier.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et cordiales félicitations aux parents.

11-11-80

La fraternelle a participé aux cérémonies du 11-11-80, organisées par la section des anciens combattants.

ETALLE

La section communique que les Chasseurs Ardennais affiliés à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section régionale d'Etalle et en règle de cotisations, sont les seuls à pouvoir bénéficier, en cas de décès, de la participation du drapeau de la section lors de la cérémonie des funérailles. C'est ce que prévoit le règlement de la section.

N'ont pas droit à la participation du drapeau ceux qui ne sont pas affiliés.

Florenville

In Memoriam

En 1980, la section a eu à déplorer le décès de sept membres :

- Emile Hayon de Chasseperre, ancien de la 6^e Cie du 5^e ChA;
- Madame Vincent de Florenville, veuve de notre camarade Marcel Vincent;
- Arthur Suleau de Lacuisine;
- Albert Dupont de Suxy, ancien de la 7^e Cie du 2^e ChA;
- Léon Poncin de Chasseperre, ancien de la 7^e Cie du 2^e ChA;
- Jean-Léon Evrard de Florenville;
- Marcel Henriquet, ancien O.R. du 5^e ChA.

A leurs funérailles, la section leur a rendu un dernier hommage. Elle rétribuera aux familles ses très sincères condoléances.

Activités

Le 4 octobre, une délégation de la section a assisté, à Martelingen, aux cérémonies organisées par la section d'Arlon pour célébrer le 35^e anniversaire de la création de la Fraternelle.

Le comité s'est réuni à Valensart le 7 novembre dernier. Les anciens Chasseurs Ardennais de Jamoigne et de Valensart avaient été invités à cette réunion qui se déroula, malgré le froid extérieur, dans une chaude atmosphère et qui permit l'inscription, à la Fraternelle, de quatre nouveaux membres.

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 12 décembre, à Florenville, dans une salle de la Gaumaise; les convocations ont été envoyées.

Le samedi 17 janvier prochain, à Florenville, aura lieu le banquet annuel. Une circulaire sera envoyée, en temps utile, à tous les membres.

Dès maintenant, retenir ces deux dates afin de se retrouver très nombreux, comme l'année précédente, dans une ambiance bérète verte!

La carte de membre pour 1981 vous sera présentée prochainement: nous espérons que vous resterez très fidèles à la Fraternelle.

HOUFFALIZE

Cotisations

L'exercice 1981 ayant débuté le 1^{er} novembre, nous prions instamment tous nos membres de bien vouloir régler leur cotisation sans trop tarder. En remettant à plus tard, on risque fort de l'oublier. Cet appel est spécialement adressé à ceux de nos membres qui n'ont pas de délégué dans leur région. Le numéro de C.C.P. de la section est le suivant: 000-0762137-08. Le taux est le même qu'en 1980.

Décès

La liste des membres qui nous ont quittés durant l'exercice 1980 s'est encore allongée par le décès de MM. Jean-Léon, à Chevetogne; Léonard Kreis, à Limerlé; René Henkin, à Bèrsménil; Raymond Hamaux, à Meireux; Jean Jaumotte, à Angleur; Albert Héron, à Wellin; Jean Herbaux, à Chevetogne;

Joseph Batter, à Tavigny; Jean Dejean, à Compogne et Roger Englebert, à Haversin. Depuis le 1^{er} novembre, la mort nous a ravi: MM. Jean Detroz, de Longueville-Tohogne, et Léopold Bernard, de Aye.

A toutes les familles endeuillées nous réitérons nos plus sincères condoléances.

Mariage

Mlle Marylène Pirson, fille de notre membre Armand Pirson, de Limerlé, et M. Pascal Grégoire, de Limerlé également.

Nos cordiales félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Noces d'Or

M. et Mme Jean Brisbois, de Corbion-Leignon, viennent de fêter leurs noces d'or.

A cette occasion, nous leur adressons nos plus vives félicitations et leur souhaitons de couler encore ensemble de nombreux jours de paix et de bonheur.

Promotion

Par arrêté paru au Moniteur du 30 octobre, M. Aimé Vilanoy, de Sovet, s'est vu octroyer la Médaille d'Or de l'Ordre de la Couronne.

Que ce camarade trouve ici l'expression de nos plus vives félicitations.

HUY

Neuvième soirée de retrouvailles

C'était tout récemment, par un beau soir d'octobre. Au nom du comité, le président de Huy souhaite la bienvenue aux 180 participants à ce 9^e souper des retrouvailles.

Ecoutons-le exprimer sa satisfaction et vous conter les événements. «Merci en lettres d'or à notre président national, M. Albert Hubert, un certain don d'ubiquité dans sa besace, qui parvient chaque année à nous honorer de sa présence. (Chaleureux applaudissements dans toute la salle).

Merci au député-bourgmestre de Huy, M. Fernand Hubin, qui, malgré toutes ses obligations, a bien voulu nous consacrer sa soirée. Un merci particulier à M. le doyen Paquet de la collégiale qui a accepté d'être d'assistance à notre souper afin d'y procéder à la bénédiction de notre nouveau drapeau.

Merci à toutes les dames pour le bouquet de charme que nous apporte votre présence. Merci à M. le chevalier Charpenier, au colonel Moiry, à Mme Rose Thieux-Jedin, présidente du Front de l'Indépendance, au commandant Linsmeau, son trésorier, au commandant Goffart, président de la Son de Saint-Hubert, à M. François Guilot, notre secrétaire national, à M. R. Lizin, conseiller communal, à M. Henneghien, de la Fédération des invalides, à M. E. Dantinne, président des vétérans Léopold III, à M. Orban, président de la FNG de Fimalle-Grande, à M. Letawe, son secrétaire et à tous les amis qui les accompagnent, aux nombreux et fidèles amis d'Antheit, Wanze, Hemptinne, Vinalmont, Barvaux et Huy naturellement. Tous les anciens ont connu le général de Krahe, perché sur son grand cheval. Sa fille est parmi nous. Merci Madame de Krahe.

Au ciel, il y a des étoiles. A Huy, ce soir, je vous en présente toute une constellation.

Retrouvé pour vous, caché au fond de sa retraite, un jeune et beau sous-lieut. de la 9^e Cie du 6^e ChA en 1939-40, le presque hutois colonel e.r. Albert Marsin. A ses côtés: le colonel e.r. J. Calcut du Service de Santé,

le colonel e.r. Henry de l'arme OMT mais qui fut lieutenant avant 1940 au 2^e ChA à Bastogne. Le colonel Sacré, ancien chef de corps et le colonel Van Neuwenhove, nouveau chef de corps du 6^e ChA de réserve.

Un Génie est parmi nous. Récemment promu chef de corps du 4^e Génie à Amay, le major BEM Duchateau a accepté d'être des nôtres ce soir.

Que détoiles! Ce n'est pas tout. Je vous présente encore M. le commandant Legot, le commandant Stekka, le commandant Thiniart, le commandant Vreki, le commandant Fortamps, le commandant Dufosse, le lieutenant Henniquiau et M. Frère, tous du 6^e ChA Bravo le 6^e!

Nous ont fait part de leur regret de ne pouvoir être présents: M. le sénateur honoraire F. Parmentier, M. le ch. ard.-sénateur E. Laccoq, M. le député F. Fievez, M. E. Colson, secrétaire de la Son de Batrix, M. le commandant Sauveur de Seilles, M. D. Pirlet, président de la Son de Marche, M. l'adjutant Leuvis, secrétaire de la Son 1 ChA, M. C. Gossia, M. A. Colin de Wanze, Mesdames Warnier et Libert de Seilles.

Tous les «jeunes comme nous» se souviennent de ce vieux chant appris à l'école primaire: «Flotte petit drapeau, flotte, flotte bien haut, image symbolique, espoir de la Belgique, tu réunis dans ta simplicité, la famille et le sol, la liberté».

C'est loin tout ça et pourtant si proche. Depuis 150 ans, nous sommes un peuple libre et quand, à l'étranger, nous voyons floter nos trois couleurs, cela réchauffe le cœur.

Notre section avait un beau drapeau. Il est maintenant rapécé, reprise, élimé, défraîchi, digne d'un musée. Nous avons un porto-drapeau très représentatif, très dévoué et très remuant. Malgré les soins attentifs de dame Angèle de Méan, son épouse, en moins vingt ans, il a «usé» notre beau drapeau.



(Photo Degée).

Dame Angèle nous disait récemment encore dans son «surieux patois du Condroz» «il est toti esvoiyé avou s' drapeau».

Afin que notre section soit toujours et partout dignement représentée, un nouvel étendard va lui être confié. Le «nouveau-né», heureux enfant, repose dans les bras de sa jolisse marraine, Madame Jeannine Joiret, pour la durée de la cérémonie».

Monsieur le doyen Paquet procède donc à la bénédiction du drapeau et s'adresse à nous en ces termes: «Bénir un drapeau, dire une prière sur un drapeau, symbole de la Patrie, c'est tenter de rejoindre dans la prière la pensée de Dieu à propos de cette Patrie dont le drapeau est le symbole... Puissions-nous nous convertir de tous nos égoïsmes afin que vive la Patrie».

Aujourd'hui plus qu'hier peut-être, la Patrie est en danger. Certains, incapables de s'accepter différemment, incapables de reconnaître dans leurs différences mêmes une source de richesses, voudraient disloquer les trois couleurs de ce drapeau, doux au nord, doux au sud...

—St Nicolas borihomme
Apporter-moi des pommes
Des pommes et des bonbons
Pour faire jouer mon p'tit menton».

Descendu sur un gros nuage de neige, chaudement emmitoufflé, le nez bleu par le froid, grosses mitaines aux mains et longues boîtes fourrées, il est là, avec sa hotte sur le dos. Avec déférence, joie ou crainte, chacun l'accueille. Des «grands» s'embarrassent pour le conduire à son trône, les petits enserment fiévreusement le cou de leur maman, d'autres pleurent ou encore rient et pleurent.

Leur grand Ami qui jadis ressuscita du saloir d'autres enfants comme eux, est arrivé. Incroyable, merveilleux, il est venu spécialement leur apporter, c'est presque certain, ce qu'ils lui ont demandé.

Madame Servas, notre directrice, en tous cas, remercie St Nicolas d'avoir bien voulu visiter l'Oiseau bleu suite à la demande de la Fraternelle des ChA de Huy. Ils sortent bien gentils d'avoir fait ça...

Mais, on va voir maintenant, s'il m'a apporté ce que «je veux». Tiens, Jacques reçoit sa boîte d'outils de menuisier. Alexis a son jeu musical. Manu a son jeu de lectures. Oh! Marie, la venarde, St Nicolas lui remet l'acquarum qu'elle avait demandé... et deux poissons rouges en plus! Anne-Lise est contente, elle embrasse St Nicolas. Serge!... c'est moi... ça y est, j'ai mon camion! Formidable! Mais quel chatul, on ne s'entend plus! Tant pis, roule, roule mon camion vert et rouge.

Et bientôt, nous aurons encore: St Nicolas l'a dit, un grand, grand toboggan pour jouer dans la cour. Merci, St Nicolas! On est bien à l'Oiseau bleu!

Le cancer soumois d'une crise économique ronge les forces vives de la nation et ce danger est tout aussi réel que le danger des armes.

En '14-18 et '40-45, face au danger des armes, on a vu tout un peuple devenir meilleur, se dresser pour payer d'avance le bonheur de tous ceux qui viendraient. Leur élan était fait d'amour et non de haine. Et cet élan d'amour en a conduit beaucoup jusqu'à la mort. D'autres en sont revenus mutilés, avec une santé délabrée.

Puissent-ils rester longtemps parmi nous les témoins de l'amour, du service, du don de soi, face à ces dangers nouveaux que connaît notre pays dans le monde d'aujourd'hui».

Marraine Jeannine à présent, remet le nouveau drapeau à notre président national qui le confie pour la durée de son existence à notre vaillant porte drapeau, Edouard Michel.

Toute l'assemblée émue écoute avec respect la Brabançonne et puis, légèrement déployé, au son de la Marche des ChA, notre drapeau défile pour la première fois.

L'oiseau bleu



Assemblée générale et amicales agapes



Le lieutenant-colonel BEM Castermans parle... A ses côtés, le président Désiré Pirlot.

L'assemblée annuelle de la section de Marche s'est tenue le samedi 20 septembre au «Cupidon», à Hologne. Avant de commencer la séance, le président Pirlot invite l'assemblée à saluer le drapeau de Marche et celui de la section du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Il souhaite la bienvenue à l'assistance, remercie le lieutenant-colonel BEM et Mme Castermans d'être parmi eux pour relever de leur présence leur petite réunion. Il remercie également le député permanent Collard qui répond toujours «présent» à tous les appels des Chasseurs Ardennais, le bâtonnier Delhayne et les représentants du 1^{er} ChA.

Les remerciements sont réitérés au Chef de Corps du 1^{er} Chasseurs Ardennais qui, depuis sa prise de commandement le 18 octobre 1978, n'a jamais cessé de les aider, de les épauler et de les conseiller chaque fois qu'il a été sollicité (... et nombreuses furent les fois...!).

Un bref rappel remémore le grand succès du congrès national de 1979 où tous les records furent battus et où 1.300 anciens Chasseurs Ardennais ont découvert le Camp Roi Albert et le 1^{er} ChA qui avait mis ses installations (encore provisoires) à la disposition de la Fraternelle.

Le président souligne ensuite que les Chasseurs Ardennais se jouissent d'être ce qu'ils sont. En effet, dans le monde actuel sceptique et désabusé de notre époque caractérisée par les divisions et les dissensions, ils savent discerner ce qui fait leur force, la force des bêtés verts, la force de leur fraternelle.

Dans l'euphorie de l'immédiat après-guerre, de nombreuses fraternelles et amicales se sont créées. Combien en reste-t-il à présent? Beaucoup se limitent à quelques centaines, voire quelques dizaines de membres et d'autres n'existent plus. Ce n'est pas le cas chez les bêtés verts, car chaque année les effectifs s'accroissent malgré les nombreux décès. Ils ne sont pas loin des 11.060. Il rappelle les solides traditions du 10^e de Ligne dont sont issus les Chasseurs Ardennais et des Chasseurs Ardennais de 1940.

Il retrace le souvenir des Chasseurs Ardennais de la résistance: «alors que des consciences indécises attendaient le moment propice de voir «tourner la carte»... ou de retourner la veste! les Chasseurs Ardennais avaient opté pour l'honneur» et n'oublie pas les plus malchanceux qui ont souffert cinq longues années derrière les barbelés.

Il termine en disant: «Que les glorieux morts, à la mémoire desquels nous allons nous recueillir un instant, sachent qu'ils ne sont pas tombés en vain».

Les Chasseurs Ardennais coiffent leur bérêt et se recueillent à la demande du Président.

Il est ensuite procédé à la lecture du PV de la dernière réunion et à l'introduction au sein du comité de major Robert Klesie, vice-président, de l'adjoint-chef René Fivet, vice-président d'honneur et de Mmes Demelene et Deschamps (veuves de Chasseurs Ardennais et de guerre).

Lecture est ensuite donnée de la motion adoptée lors de la dernière réunion du Groupement des Associations Patriotiques du Grand Marche où les Chasseurs Ardennais de Marche donnaient leur position relative à l'amnistie collective. Ce qui se résuma à «AMNISTIE... JAMAIS».

Joseph Adam porte-crapeau et mailleur recruteur, est appelé et remercié pour les services rendus. Un fanion lui est remis par le bâtonnier Delhayne.

Emile Dumont, secrétaire-trésorier, fait connaître le rapport d'activité et la situation financière de 1979.

On y relève plus de 40 déplacements dont 14 pour décès de camarades Chasseurs Ardennais.

M. Martin passe ensuite à la projection de six films en couleur: les congrès nationaux de la Fraternelle et les Fêtes de l'Infanterie à Arlon. Dans le dernier film, nous avons pu voir le Challenge Fusiliers d'Assaut et le Challenge Roi Albert qui furent remis au 1^{er} ChA.

Un repas réunit alors les convives dans une ambiance typiquement ardennaise et au cours duquel le lieutenant-colonel BEM Castermans et le député permanent Collard prirent la parole.

Le lieutenant-colonel Castermans s'adressa aux «Chers Anciens, vous qui portiez le bérêt vert 40 ans avant moi... je vous assure que pendant le reste de mon commandement et tant que Dieu me prêterait vie, j'en ferai tout ce qui est en mon pouvoir physique et intellectuel pour maintenir vos traditions, le bon renom et la réputation des Chasseurs Ardennais».

La soirée se termina... aux petites heures. Certains du 1^{er} ChA passèrent une nuit très courte car à huit heures, ils partaient à Wasserbillig avec les Anciens du 11^e bataillon de fusiliers — fileuls du 1^{er} ChA depuis plusieurs années — pour assister à leur congrès et où une plaque commémorative fut dévoilée par leur président Jacques Garain. Cette plaque était dédiée à la mémoire des fusiliers du 11^e tombés là-bas le 12 mars 1945.

Décès

C'est avec une profonde tristesse que nous déplorons les décès de nos camarades: Franz Smitz de Marche, Jules Daco de Marche, Jules Delvaux de Marche, Joseph Thiry de Marche, Auguste Remy de Waha et Robert Grégoire de Lignéres, délégué de Roy et membre de notre comité depuis de nombreuses années.

A toutes les familles endeuillées, nous réitérons nos condoléances émues.



Le président Pirlot et le traiteur Grogna derrière le gâteau destiné non pas aux «Grognaards» mais aux Chasseurs Ardennais.

LIEGE - VERVIERS

Activités de la section

Le 30 mai dernier, deux membres du comité et le porte-drapeau Kinet ont assisté à Aubange-Athus aux fêtes du 20 A. Le comité et le porte-drapeau ont déposé une gerbe au cimetière américain de Neuville-en-Condor à l'occasion de la cérémonie annuelle du Memorial Day.

Le président Lieutenant et le trésorier se sont rendus à Martelange à l'occasion du 35^e anniversaire de la fraternelle.

Une délégation du comité, conduite par le président, a participé à la messe et à la cérémonie annuelle à l'arc des fusillés, à la citadelle de Liège.

Le 11 novembre, la section a été représentée à la cathédrale St-Paul à Liège, à la cérémonie à la mémoire des victimes des deux guerres.

Le 2 décembre, à la généreuse initiative de Mme Sacré, épouse du colonel Sacré (6 ChA) et marraine de la section, des fonds ont été recueillis auprès des épouses des officiers du 6 ChA et ont permis, comme l'an dernier, une distribution de jouets et de friandises aux enfants physiquement et mentalement handicapés de l'école des Casters A (Liège). Trois membres du comité et leurs épouses accompagnent Mme Sacré, ainsi que Mme Deltos, épouse de notre camarade Claude Deltosse (6 ChA). Les circonstances atmosphériques, exécrables ce jour-là, n'ont pas permis à d'autres dames de parvenir à cette école. Cela a donné chaud au cœur des participants de voir la joie de ces pauvres petits désolés.

Décès

Avec beaucoup de retard, le comité a appris la mort de deux membres effectifs: J. Burton de Comblain-au-Pont et A. Hardy de Bassenge.

Le 24 octobre, une délégation du comité et le porte-drapeau ont assisté aux funérailles d'un troisième membre: A. Bolen, décédé à Ste-Ode après une très longue maladie. Nous renouvelons à leurs familles nos très sincères condoléances.

Naissances

Une petite Aurore est venue égayer le foyer de M. et Mme Meijnen et aussi une petite Olivia, celui de M. et Mme Beccaeci. Nos très chaleureuses félicitations à leurs parents et nos meilleurs vœux pour leur chère petite.

Personalia

Armand Blanche, ancien du 10^e de ligne et membre de notre section, a fêté le 13 décembre 1980 ses noces de diamant.

La section Liège-Verviers s'associe de tout cœur aux congratulations dont il a été l'objet et formule à son intention et celle de son épouse les meilleurs souhaits et «ad multos annos»!!!!

NAMUR 1830



— Le 23 novembre, à l'occasion du dîner de la section de Namur, placé sous le signe du 150^e anniversaire de l'Indépendance, une trentaine de convives avaient revêtu des habits d'époque.
— C'est au sein d'une joyeuse ambiance qu'une centaine de participants, entraînés par l'orchestre Daniel Chantraine, dégustèrent les spécialités du sommelier, et du chef Simon Loir.
— A la table d'honneur, M. le Lieutenant-Colonel BEM, Henrioul et Madame, étaient entourés de MM. Ernest Montefier, Président de la Royale Moncrabeau, J. Grapotte, Directeur des «Bardes de la Meuse», Franz Van Peteghem, Président des Volontaires de 1830 de Vedin, accompagnés de leur dame.

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Décès

Nous avons assisté aux funérailles de Marcel Belges à Bras-Haut et de Joseph Grimonster à Volvaile.

Adelin Giot de Lamouline a perdu son fils Jacques, âgé de 29 ans.

Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Naissances

Louis Père de Neufchâteau est l'heureux grand-papa du petit Joachim, et Anrlis Grusin de Neuvillers de la petite Nathaïe.

Nous partageons la joie des parents et des grands-parents.

Mariage

Mme Charlot Dufieu de Neuvillers nous a fait part du mariage de son fils Auguste avec Mlle Laroche.

Hospitalisations

Albert Dewez de Eby et René Robinet de Lamouline ont été hospitalisés à la Clinique de Libramont.

Albert Hollay de St.-Médard et Raymond Lemaire de Longlier ont séjourné à Sainte-Ode. A ces convalescents, nous souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Souhaits

En ce début d'année, nous prenons plaisir à présenter à nos dirigeants et à tous les membres de la Fraternelle nos vœux cordiaux de santé et de bonheur. Que 1981 réalise tous leurs désirs!

SAINT-HUBERT

Billet rose

Mlle Nadine Leclère, fille de notre membre protecteur Constant Leclère, a épousé M. Guy Martin de Libramont le 8 novembre 1980.

A ces jeunes époux, la section adresse ses vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité; aux heureux parents ses vives félicitations.

Nouvelles de nos membres et de leurs familles

Mme Conard, épouse de notre camarade Albert Conard, délégué local pour Libin, vient de rentrer chez elle après une grave opération.

René Lemaire de Trazegnies, membre effectif, est hospitalisé pour opération.

Ernest Chalou, membre protecteur et fils de notre camarade Jean Chalou membre effectif, est immobilisé pour plusieurs semaines à la suite d'une chute au cours de laquelle il s'est cassé les deux poignets.

Mme Emile Stoz, membre honoraire de la section, est hospitalisée à la clinique de Libramont.

A toutes et à tous, la section présente ses vœux les plus fraternels de prompt et complet rétablissement.

Activités

La section a assisté, avec drapeau, à la messe annuelle célébrée le mardi 11 novembre à l'occasion de la commémoration de l'Armistice.

Le 15 novembre, fête de la Dynastie, une délégation avec drapeau était présente au «Te Deum» chanté en la basilique.

Distinctions

Notre camarade Joseph Labicoue, secrétaire-trésorier de la section, s'est vu conférer la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne, en témoignage de reconnaissance des services rendus au cours de sa carrière.

A été attribué à notre membre effectif Victor Thill, sonneur de cor de Saint-Hubert depuis de longues années, le titre de membre d'honneur des Compagnons de Saint-Hubert.

Chaleureuses félicitations à ces deux fidèles.

Cotisation

Nous demandons à tous nos membres de faire bon accueil aux délégués qui passeront chez eux pour l'encaissement des cotisations pour l'exercice 1981. Il est loisible également de verser le montant de la cotisation au C.C.P. 000-0800173-20 de la section. A noter que le montant des cotisations n'a pas changé. Membres effectifs: 150 F, membres adhérents: 150 F, membres honoraires: 150 F, membres protecteurs: 200 F ou plus.

Assemblée générale

La section a tenu son assemblée générale le 8 novembre 1980. Il est regrettable de constater le peu d'enthousiasme manifesté par nos membres pour cette réunion; un appel est à nouveau lancé auprès des membres adhérents pour qu'ils participent d'une façon plus active dans les travaux de la section.

Le compte rendu de cette assemblée générale paraîtra dans le prochain bulletin.

Bonne année

Le président et les membres du comité adressent leurs meilleurs vœux pour 1981 à tous leurs membres ainsi qu'à leurs familles et espèrent les revoir souvent, mais seulement pour de joyeux occasions.

VIELSALM

Décès

Dans le courant de cette année, nous avons eu à réplorer la disparition de quelques-uns de nos camarades. Ils ont appartenu à notre grande famille, et la section leur a rendu, lors de leurs funérailles, un ultime hommage. Je vous rappelle leurs noms pour que vous ayez encore une dernière pensée à leur intention.

- Paul André de Salm-Château;
- Marcel Toubon d'Arbrefontaine;
- Théo Lambert de Bomal-sur-Ourthe;
- Maurice Menton de Malmédy;
- Fernand Willame de Gouvy;
- Charles Laurent de Joubéval;
- Jules Bateau de Bovigny.

A leurs familles, nous réitérons nos sincères condoléances.

Retrouvailles

Après les mesures que nous avons dû prendre, à regret, pour éviter la grande foule de l'année précédente, nous nous sommes retrouvés, en mars dernier, à un peu moins de 200 pour notre repas annuel à la caserne Ratz. C'était très bien ainsi, le mess des Sous-Officiers ne pouvant en accueillir plus de façon décente. Force nous est donc de limiter encore, pour notre prochaine réunion, la participation aux seuls membres et à leur famille. Revenez dès maintenant la date probable qui a été choisie: le dimanche 5 avril 1981.

Un autre changement a été prévu par le comité; l'assemblée générale aura lieu le dimanche précédent. Ainsi, le 5 avril sera uniquement une réunion «gastronomique» que nous mènera le chef Dupuis avec le talent que nous lui connaissons.

A bientôt, donc!



ONIG

Remboursement après mutuelle

L'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre attire l'attention des invalides de guerre intéressés sur le fait que l'intervention complémentaire de l'ONIG, tant en soins médicaux, dentaires, paramédicaux (infirmières ou kinésistes), qu'en prothèse, n'est possible que sur présentation à l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre des documents originaux, exception faite pour ceux qui sont indispensables à la mutuelle pour exécuter son paiement, soit:

1. l'original de la note d'honoraires — il s'agit donc d'un reçu — éventuellement de la souche fiscale de l'attestation de soins, d'une facture détaillée, etc. — L'ONIG connaît ainsi le montant total payé;
2. une photocopie de tous les documents remis à la mutuelle qui donnent le détail des soins ou fournitures (numéros de code de la nomenclature); il s'agit des attestations de soins, des attestations de fournitures, des factures d'hôpital, etc.;
3. la déclaration (originale) de la mutuelle, précisant le détail de son remboursement.

Si l'état d'honoraires est présenté à la mutuelle par le médecin, le kinésiste, l'infirmière, le dentiste, etc. et que l'invalidé ne paie que le ticket modérateur, la note doit indiquer le détail des soins, le nom de la mutuelle et les montants demandés à la mutuelle et à l'invalidé.

L'ONIG doit en effet:

- s'assurer que ces soins ou fournitures concernent bien l'invalidé de guerre;
- connaître et le montant du débours et celui du remboursement pour établir la différence éventuelle à charge de l'intéressé;
- connaître le détail des soins ou fournitures selon la nomenclature pour calculer son remboursement complémentaire.

Remboursement des spécialités pharmaceutiques

Les pharmaciens ont reçu un 5^e supplément du tarif des spécialités pharmaceutiques, daté du 1^{er} novembre 1980, où figurent, dans la colonne réservée à l'ONIG, toutes les indications nécessaires pour l'application du nouveau barème en vigueur à partir du 1^{er} novembre 1980.

En principe, les spécialités pharmaceutiques reprises dans les catégories A, B et C sont délivrées gratuitement. Le paiement au comptant avec reçu ne concerne que les spécialités de la catégorie D, nouvellement supprimées du remboursement par l'AMI. Les quittances doivent être envoyées par les intéressés au Service des Soins médicaux et pharmaceutiques de l'ONIG, en vue d'un éventuel remboursement. Les spécialités qui étaient remboursées antérieurement par l'ONIG, mais non par l'AMI, restent remboursables.

En outre, un nouveau supplément des spécialités pharmaceutiques, paru le 1^{er} décembre 1980, indique que la plupart des spécialités reprises dans la catégorie D pourront, à nouveau, être délivrées gratuitement aux invalides de guerre.

Réductions SNCB-SNCV

Au 1^{er} janvier 1980, le nombre de cartes de réduction sur les chemins de fer et vicinaux, délivrées à des victimes de la guerre ou à leurs ayants droit, s'établissait ainsi:

Invalides militaires et bénéficiaires des pensions de réparation 1914-18 et 1940-45 y compris les veuves avec pension de veuve de guerre	84.935
Combattants 1914-18	12.324
Forces Belges de Grande-Bretagne 1940-45	2.141
Prisonniers de guerre	39.241
Résistants armés	21.494
Agents et Auxiliaires S.R.A.	904
Combattants 1940-45	48.916
Déportés 1914-18 non invalides	191
Prisonniers Politiques 1940-45 non invalides	850
Résistants par la presse clandestine	557
Résistants Civils et réfractaires	4.147
Déportés pour le travail obligatoire	11.068
Invalides civils 1914-18 et 1940-45	6.031
Veuves et ayants droit avec pension de victimes civiles	361
Total	233.160

Des formulaires peuvent toujours être obtenus dans nos sections par ceux qui pourront prétendre à une réduction et ne l'ont pas encore sollicitée.

Voici, d'autre part, les catégories de veuves de guerre pouvant obtenir une réduction de 50 %:

- a) bénéficiaires d'une pension de veuve de militaire ou assimilé du chef de la guerre 1914-1918;
- b) bénéficiaires d'une pension de veuve de militaire ou assimilé du chef de la guerre 1940-1945 (fait dommageable survenu après le 24 août 1939 et avant le 26 août 1947), de la campagne de Corée, des événements survenus sur les territoires de l'ex-Congo belge et du Rwanda et Burundi à partir du 1^{er} juillet 1960, d'accidents survenus au cours d'une action de déminage;
- c) veuves de guerre résidant en Belgique ressortissantes des pays signataires du Traité de Bruxelles de 1952.

Les demandes pour l'obtention de la carte de réduction doivent être adressées au Ministère des Finances;

- d) bénéficiaires d'une pension de veuve de victime civile de la guerre accordée soit en vertu des lois coordonnées du 19 août 1921, soit en vertu des lois du 15 mars 1954, relatives aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945.

Les demandes pour l'obtention de la carte de réduction doivent être adressées au Ministère de la Santé publique.

PG

INVALIDITE FORFAITAIRE

Pour rappel, les PG d'un an au moins ont droit, depuis le 1^{er} juillet 1980, à l'invalidité forfaitaire de 10 %, à partir de soixante ans.

Agents des services publics et congés de maladie

Dans l'édition de notre n° 116, nous dénoncions la modification apportée à la législation sur la mise à la pension d'office des agents des services publics, modification qui se trouvait dans l'article 83, § 1, de la loi du 5 août 1978 dite «de réformes économiques et budgétaires».

Après la guerre 1914-1918 et jusqu'il y a de nombreuses années, avant de pouvoir être placés en disponibilité ou être mis à la pension d'office, les agents des services publics pouvaient prétendre à six mois de congé de maladie, cette quotité étant portée à un an pour les invalides de guerre. Par la suite, on décida une nouvelle formule, à savoir: trente jours d'absence par année de services, portés à quarante-cinq jours pour les invalides de guerre.

Or, la disposition légale nouvelle à laquelle il est fait allusion ci-avant place tout le monde sur le même pied en décidant la mise à la pension immédiate d'un agent de service public, dès qu'il totalise 365 jours de congés de maladie à partir de son soixantième anniversaire.

Les ministres successifs de la Fonction publique — et il y en a déjà eu trois ou quatre en quelques années — ont promis d'améliorer cette atteinte aux droits des invalides de guerre: le chiffre de 365 jours serait porté à 542 pour ces derniers, c'est-à-dire qu'on en reviendrait à la proportion 30/45. Mais plus de deux années se sont écoulées depuis que la mesure critiquée est intervenue, et l'on attend toujours...

Réversion automatique des pensions aux veuves d'invalides de guerre ?

Cela existe effectivement maintenant, mais au... Canada où en juillet dernier, le Parlement a voté une loi aux termes de laquelle les veuves et les enfants dépendants d'invalides de guerre — c'est la terminologie canadienne — qui étaient pensionnés pour blessures, à 48 % ou davantage, reçoivent automatiquement une pension mensuelle, quelle que soit la cause du décès. La nouvelle loi doit graduellement abaisser le chiffre de 48 % jusqu'à 5 %. Donc les ayants droit des anciens combattants invalides à 5 % au moins auront une pension.

Pensions anticipées

Au 1^{er} janvier 1980, il y avait 32.274 bénéficiaires d'une pension anticipée sans abattement, soit 5.544 à partir de soixante ans, c'est-à-dire ceux qui avaient un statut de reconnaissance nationale leur accordant le bénéfice de ce statut durant environ cinq ans, ainsi que des invalides de guerre. En outre, il y avait 26.688 pensionnés anticipativement ayant un statut de reconnaissance nationale de moins de cinq ans ou n'étant pas invalides de guerre, et enfin, 42 à partir de 64 ans: il s'agissait d'invalides civils sans statut de reconnaissance nationale.

Les dépenses pour ces pensions anticipées étaient, en 1978, de 155,6 millions pour les catégories à cinq ans (donc pensionnés à partir de 60 ans), de 381,6 millions pour la seconde catégorie, et de 208.000 F pour la troisième.

Il faut rappeler que la pension anticipée sans abattement est accordée à partir de soixante ans aux invalides de guerre, tant dans les services publics que dans le secteur privé, y compris les indépendants, tandis que les non-invalides peuvent également anticiper et obtenir une pension pleine et anticipative à partir de soixante et un an quand ils ont au moins 42 mois reconnus, à soixante-deux ans avec 30 mois, à soixante-trois ans avec 18 mois et à soixante-quatre ans avec 6 mois au moins.

Modes de paiement des pensions et rentes de guerre dont les titulaires résident en Belgique en permanence

I. — Pensions ou rentes dont le paiement s'effectue par anticipation le premier jour ouvrable du trimestre

A. — PAR ASSIGNATION POSTALE:

- l'ASSIGNATION est présentée au domicile du pensionné le premier jour ouvrable du trimestre;
- le paiement A DOMICILE peut en être demandé au percepteur des postes;
- après expiration du délai d'encaissement (30 jours), le titre peut être validé à la poste et encaissé.

Remarque: Ce mode de paiement est automatique. La liquidation de la pension ou rente ne nécessite la production d'aucun document.

B. — PAR VIREMENT à un C.C.P. PERSONNEL à l'Office des Chèques Postaux à Bruxelles.

Les conditions à remplir par le titulaire d'une pension ou rente sont les suivantes:

- a) introduire sa demande auprès du Ministère des Finances - S.C.D.F. - Section Pensions de Guerre, avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles;
- b) compléter et signer la formule d'engagement qui lui sera transmise suite à sa demande. (La signature doit être légalisée par l'autorité communale compétente).

C. — PAR VIREMENT à un compte ouvert auprès d'un ORGANISME FINANCIER.

Le titulaire d'une pension ou rente doit adresser personnellement sa demande au Ministère des Finances - S.C.D.F. - Section Pensions de Guerre.

II. — Indemnités dues par la loi du 10 février 1964 et payables par semestre échu

Les modes de paiement énumérés ci-dessus sont d'application à l'indemnité octroyée en vertu de la loi susdite.

Etant donné que le titulaire d'une telle indemnité est également titulaire d'une pension victime civile, cette indemnité est automatiquement payée de la même façon que la pension.

III. — Rente de mobilisation dont le paiement s'effectue une fois par an le premier jour ouvrable du mois de juillet

Le paiement par assignation est effectué d'office.

Le titulaire de la rente peut toutefois opter pour les autres modes de paiement énumérés ci-dessus mais alors il sera tenu:

1. d'en faire la demande en précisant le mode de paiement choisi;
2. de produire un certificat de vie daté au plus tôt du 1^{er} juillet de chaque année.

REMARQUES GENERALES IMPORTANTES:

a) en tête de chaque correspondance, le titulaire d'une pension ou rente fera toujours figurer, en dix chiffres, tous ses numéros de brevet.

b) TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE DU DEMANDEUR DE MODIFICATION DANS LE MODE DE PAIEMENT sera communiqué au Ministère des Finances - S.C.D.F. - Section Pensions de Guerre, avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles.

Ces changements ne produiront leurs effets que s'ils sont communiqués six semaines au moins avant l'échéance du prochain terme.

Modes de paiement des pensions et rentes de guerre dont les titulaires résident à l'étranger

A. — PAR VIREMENT:

- soit à un compte courant postal à l'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE ou à l'ETRANGER;
- soit à un compte ouvert auprès d'un ORGANISME FINANCIER EN BELGIQUE ou à l'ETRANGER; ou par mandat-poste international.

Les conditions à remplir par le titulaire d'une pension ou rente:

1. introduire sa demande auprès du Ministère des Finances - S.C.D.F. - Section Pensions de Guerre, avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles;
2. produire avant chaque paiement un certificat de vie à son nom, dûment complété (repréant tous ses numéros de brevet) et daté au plus tôt du 1^{er} jour du terme dû.

REMARQUE:

Ces paiements sont effectués à l'intervention du Comptable des Fonds en Souffrance qui fournira sur simple demande, une provision de certificats de vie.

Il va de soi que les travaux relatifs à ces liquidations étant subordonnés aux dates de réception des certificats de vie, il est matériellement impossible de garantir aux titulaires d'une pension ou rente des dates déterminées de paiement.

B. — PAR MANDAT INTERNATIONAL PAYABLE EN MAIN PROPRE

Ce mode de paiement n'est possible que pour la France et la Principauté de Monaco.

Les conditions à remplir par le titulaire d'une pension ou rente sont les suivantes:

1. introduire sa demande auprès du Ministère des Finances, S.C.D.F. - Section Pensions de Guerre, avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles. Suite à sa demande, l'intéressé recevra une provision de certificats de vie;
2. produire un premier certificat de vie, établi à son nom, dûment complété (repréant notamment tous ses numéros de brevet) et daté au plus tôt du premier jour du terme dû;
3. fournir par après, pour le 15 janvier de chaque année, un certificat de vie daté au plus tôt du 1^{er} janvier (délai à respecter strictement).

REMARQUES:

Ces mandats sont grevés de taxes d'émission parfois onéreuses. En effet:

1. les montants des diverses pensions ne sont pas regroupés;
2. les sommes à payer de cette manière ne peuvent, par mandat, dépasser le plafond prescrit.

Lorsque ces mandats ne peuvent être payés au destinataire, dans le délai prescrit, ils sont reportés en compte. Les montants de ceux-ci sont diminués des taxes appliquées et, lors de la rémission du solde à payer, les taxes sont dues une deuxième fois.

REMARQUES GENERALES IMPORTANTES:

- a) en tête de chaque correspondance, le titulaire d'une pension ou rente fera toujours figurer, en dix chiffres, tous ses numéros de brevet.
- b) TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE DU DEMANDEUR DE MODIFICATION DANS LE MODE DE PAIEMENT sera communiqué au Ministère des Finances - S.C.D.F. - Section Pensions de Guerre, avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles.

Ces changements ne produiront leurs effets que s'ils sont communiqués six semaines au moins avant l'échéance du prochain terme.

PROCURATION

Païement à un mandataire désigné par un titulaire d'une pension ou rente de guerre résidant en Belgique ou à l'étranger

Les conditions à remplir par le titulaire d'une pension ou rente sont les suivantes:

- a) introduire sa demande auprès du Ministère des Finances - S.C.D.F. - Section Pensions de Guerre, avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles. Suite à sa demande, l'intéressé recevra un formulaire de procuration ainsi qu'une provision de certificats de vie;
- b) produire une seule fois avant le premier paiement le formulaire de procuration dûment rempli et signé par lui (signature à faire légaliser par l'autorité compétente);
- c) fournir, avant chaque paiement un certificat de vie établi à son nom, dûment complété (repréant tous ses numéros de brevet) et daté au plus tôt du premier jour du terme.

REMARQUE:

Ces paiements sont effectués à l'intervention du Comptable des Fonds en Souffrance.

Il va de soi que les travaux relatifs à ces liquidations étant subordonnés aux dates de réception des certificats de vie, il est matériellement impossible de garantir aux titulaires d'une pension ou rente des dates déterminées de paiement.

Avis très important

L'attention des titulaires d'une pension payée par la Caisse nationale des Pensions de Guerre est attirée sur le fait que la nouvelle caisse a établi de nouveaux numéros automatisés de brevet de pension ou de rente de guerre, il s'agit de numéros à dix chiffres, lesquels ont été communiqués individuellement à tous les intéressés.

Il est indispensable que pour toute correspondance adressée à la Caisse nationale des Pensions de Guerre, le numéro de ce brevet soit rappelé. D'autre part, il est tout aussi indispensable que les changements d'adresse soient communiqués, sur-le-champ, à la CNPG, 30 avenue des Arts, 1040 Bruxelles. A défaut de le faire, il peut y avoir des retards dans les paiements pouvant aller jusqu'à plusieurs mois. La CNPG demande aussi aux titulaires de pensions et de rentes de lui communiquer toute modification qui interviendrait dans leur état civil.

VERSEMENTS DE SOUTIEN pour le bulletin: exclusivement au C.C.P. 000-0344969-37 Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon.

Avez-vous reçu votre bulletin ?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section: celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affecter suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 9 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national ».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail :
40 F l'exemplaire

S'adresser
à sa section

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous : 1^{re} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

- La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais.

Montant de la cotisation :

Les sections fixent le montant minimum de la cotisation. Celui-ci est, en principe, de 150 F pour les membres effectifs, adhérents et honoraires et de 200 F pour les membres protecteurs.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

AUTOCOLLANTS

Après des milliers de décalcomanies, nous avons vendu déjà des dizaines de milliers d'autocollants « Résiste et Mords », à la hure laurée.

Cet article tient remarquablement à l'extérieur, notamment sur les carrosseries et les vitres de voitures.

Prix de vente (dans les sections) :
20 F l'unité.

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	40 F
Insignes petit format	40 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du «Sanglier» de Martelange	5 F
Carte illustrée du nouveau Monument national (Vue de jour ou de nuit)	10 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire	25 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	70 F

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.